



Reconnaître et prévenir les
maladies professionnelles :
stratégies et recommandations des Canadiens

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Octobre 2005

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
135, rue Hunter Est, Hamilton (Ontario), Canada L8N 1M5
(905) 572-2981 ou sans frais (au Canada) 1 800 263-8466

www.cchst.ca

Table des matières

1.0	Préface	i
2.0	Résumé	iii
2.1	Participants du forum	iii
2.2	Participants du sondage en ligne.....	iv
2.3	Réponses recueillies durant le forum et le sondage en ligne par sujet	iv
2.4	Aperçu des résultats	iv
3.0	Introduction	1
3.1	Participants du forum	2
3.2	Processus relatif aux recommandations émanant du forum	3
3.3	Processus relatif au sondage en ligne.....	3
3.4	Analyse des votes enregistrés durant le sondage en ligne	7
4.0	Résultats du sondage par sujet	8
4.1	Troubles musculo-squelettiques liés au travail.....	8
4.2	Stress.....	13
4.3	Cancers professionnels	18
4.4	Maladies infectieuses.....	22
4.5	Maladies des voies respiratoires.....	27
4.6	Maladies professionnelles (en général)	31
Annexe A : Recommandations des participants du forum affichées sur la page Web du sondage		34
	Recommandations des participants du forum : TMSLT.....	35
	Recommandations des participants du forum : stress.....	37
	Recommandations des participants du forum : cancers professionnels	39
	Recommandations des participants du forum : maladies infectieuses.....	40
	Recommandations des participants du forum : maladies des voies respiratoires.....	42
	Recommandations des participants du forum : maladies professionnelles (en général)	43
Annexe B : Recommandations des participants du forum par ordre d'importance		44
	Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : TMSLT	45
	Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : stress	49
	Recommandations des participants du forum par ordre d'importance: cancers professionnels.....	52
	Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies infectieuses	55
	Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies des voies respiratoires.....	59
	Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies professionnelles (en général)	61
Annexe C : Commentaires et recommandations des personnes ayant voté durant le sondage en ligne		64
	Commentaires et recommandations : TMSLT	65
	Commentaires et recommandations : stress	71
	Commentaires et recommandations : cancers professionnels.....	77
	Commentaires et recommandations : maladies infectieuses	81
	Commentaires et recommandations : maladies des voies respiratoires	83
	Commentaires et recommandations : maladies professionnelles (en général).....	85
Annexe D : Quelques mots au sujet du CCHST		87

1.0 Préface

Les accidents et les maladies liés au travail entraînent le décès de 2,2 millions de personnes chaque année, selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT). De ces décès, 1,7 million, soit presque quatre morts sur cinq, sont causés par une maladie professionnelle. Chaque année, on dénombre 160 millions de nouveaux incidents¹.

Au Canada, nombre de provinces ont fait de grands progrès pour réduire le nombre de blessures au travail. Toutefois, le nombre global de décès liés au travail demeure inchangé. Ce phénomène s'explique par le fait que les décès imputables aux maladies professionnelles ont augmenté sans arrêt ces deux dernières décennies. Toutefois, reconnaître et prévenir les maladies professionnelles demeurent une entreprise difficile.

Les experts attribuent cet état de fait à un certain nombre de questions, notamment :

- la difficulté d'établir un lien entre le travail et les problèmes de santé, entre autres par le travailleur malade ou par son propre médecin;
- la compréhension ou la connaissance limitée de la relation exposition-effet;
- la longue période de latence de nombreuses maladies;
- le faible taux de signalement des maladies et la collecte des données qui n'est pas encore systématique;
- le partage de la responsabilité gouvernementale en matière de santé au travail entre des ministères ou des services distincts.

Afin d'aider à identifier les stratégies et les solutions possibles en matière de maladies professionnelles, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a organisé un colloque multipartite national de deux jours². Le forum « Nouvelles stratégies pour la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles » (Forum 2005) a eu lieu les 3 et 4 mars 2005.

Les objectifs de ce forum étaient les suivants :

1. Transmettre aux participants (travailleurs, employeurs et gouvernements) des renseignements à jour concernant la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles.
2. Faire en sorte que les participants soient en mesure de mettre en application les connaissances acquises dans le but de définir des stratégies de reconnaissance et de prévention pouvant contribuer à réduire les maladies professionnelles au Canada.
3. Partager les recommandations élaborées dans le cadre du forum en les présentant sur le site Web du CCHST, et inviter les Canadiens à les examiner et à faire connaître leur point de vue sur ces questions.
4. Transmettre les conclusions de la rencontre, tant les recommandations que les résultats du sondage, à la population canadienne sous la forme d'un rapport et assurer une grande diffusion de ce dernier, sans frais, grâce à son site Web; et inciter les Canadiens à continuer de participer à la discussion nationale visant la question des blessures et des maladies professionnelles.

Le forum réunissait des conférenciers invités ainsi qu'un groupe d'experts tripartites composés de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qui participaient à des séances interactives au cours desquelles les délégués ont discuté de mesures visant à améliorer la

¹ OIT, *Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail du 28 avril 2005*, http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/download/sh_background.pdf

² Pour obtenir plus de renseignements au sujet du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, consulter l'annexe D, *Quelques mots au sujet du CCHST*.

PRÉFACE

reconnaissance des maladies professionnelles, la prévention et les méthodes de contrôle de l'exposition, de même que la manière de protéger les travailleurs qui pourraient être exposés à de telles maladies.

Comme l'a affirmé un des conférenciers : « nous avons beaucoup de défis à relever dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail au 21^e siècle. Pour nous guider dans notre démarche, cependant, il est essentiel que nous décloisonnions nos efforts en tant que professionnels. Il faut élaborer des partenariats et collaborer afin de favoriser la conversion de conclusions des recherches en interventions pratiques, rentables et fondées sur des preuves pour chacun des nombreux défis en sécurité au travail auxquels nous faisons face. »

Le Forum 2005 a conduit à l'élaboration de 125 recommandations distinctes grâce à l'effort concerté de représentants de travailleurs, d'employeurs, de chercheurs et de divers gouvernements. L'élaboration des recommandations était seulement la première étape. La seconde étape consistait à afficher ces recommandations sur une page Web spécialisée et à inciter les Canadiens à les examiner. Les résultats obtenus dans le cadre du forum et du sondage en ligne ont été compilés dans le présent rapport. La troisième étape est la publication de ce document sur les résultats dans le but de promouvoir la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives en matière de prévention et de méthodes de contrôle.

Le CCHST invite tous les Canadiens à poursuivre le processus.

2.0 Résumé

Les 3 et 4 mars 2005, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a organisé un forum sur les maladies professionnelles afin de susciter des discussions à ce sujet. Les délégués qui ont participé au forum « Nouvelles stratégies pour la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles » ou « Forum 2005 » représentaient un certain nombre de groupes concernés : les travailleurs, les employeurs, divers gouvernements et autres intéressés.

Dans le cadre du forum national, les 320 délégués ont participé à un des cinq ateliers. Chaque atelier comportait deux objectifs :

1. Inciter les participants à élaborer des stratégies de prévention et de reconnaissance qui pourraient contribuer à la diminution des maladies professionnelles au Canada.
2. Formuler les recommandations clés, les présenter sur la page Web du CCHST dédiée au Forum 2005 et inviter tous les Canadiens à les examiner.

Les sujets des ateliers réunissant les participants en petits groupes portaient sur les maladies professionnelles suivantes :

- Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT)
- Stress
- Maladies infectieuses
- Maladies des voies respiratoires
- Cancers professionnels

Au cours de chaque session, un certain nombre de recommandations ont été formulées, ont fait l'objet d'un vote de la part des délégués de l'atelier et ont ensuite été affichées sur le site Web. Le site Web encourageait les visiteurs à examiner les stratégies et à déterminer lesquelles sont les « plus importantes ». Ce rapport contient les résultats obtenus lors du forum, l'évaluation des recommandations recueillies sur le site Web de même que les conclusions générales concernant les préférences des participants en vue de déterminer les solutions visant à reconnaître et à prévenir les maladies professionnelles. Les résultats et les conclusions ne sont ni scientifiques ni censés être probants. Un sommaire des participants au forum et au sondage en ligne ainsi que les conclusions principales figurent ci-après.

2.1 Participants du forum

Le forum, qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, a attiré des participants d'un bout à l'autre du Canada. La majorité des participants provenaient de l'Ontario. Les groupes concernés par la santé et la sécurité étaient représentés comme suit :

- Employeurs (35,31 %)
- Travailleurs (25,94 %)
- Gouvernements (36,25 %)
- Autres (2,509 %)

Les participants au forum ont formulé environ 125 recommandations.

2.2 Participants du sondage en ligne

La représentation des participants ayant voté sur le site Web était légèrement différente de celle du forum :

- Employeurs (19 %)
- Travailleurs (33 %)
- Gouvernements (18 %)
- Autres (30 %)

Parmi les personnes qui ont voté, le groupe des travailleurs s'est exprimé sur un plus grand nombre de sujets, ce qui a représenté 50 % de tous les votes enregistrés sur le site Web.

2.3 Réponses recueillies durant le forum et le sondage en ligne par sujet

Le nombre de recommandations formulées lors du forum a varié selon les sujets :

- TMSLT 24
- Stress 21
- Cancers professionnels 17
- Maladies infectieuses 13
- Maladies des voies respiratoires 11
- Maladies professionnelles (en général)* 14*

** Aucune réunion en petit groupe n'a eu lieu sur les maladies professionnelles en général. Les recommandations sur les maladies professionnelles formulées à l'occasion des autres ateliers ont été compilées à titre de recommandations générales.*

Les participants au sondage en ligne ont enregistré 17 424 votes consignés sur 911 bulletins en ligne. Tout comme le nombre de recommandations, le nombre de bulletins a varié selon les sujets :

- TMSLT 223
 - Stress 186
 - Cancers professionnels 154
 - Maladies infectieuses 120
 - Maladies des voies respiratoires 97
 - Maladies professionnelles (en général) 125
- TOTAL : 911

2.4 Aperçu des résultats

TMSLT

- « Obtenir l'engagement de la haute direction à l'égard de la reconnaissance et de la prévention des TMSLT » constitue la 1^{ère} recommandation des groupes des gouvernements, des travailleurs et des autres participants au sondage en ligne, et la 3^e pour le groupe des employeurs. Les quatre groupes ont classé cette recommandation et les trois autres recommandations axées sur des initiatives reposant sur le milieu de travail parmi les dix principales recommandations des 24 qui ont été retenues.

RÉSUMÉ

- De nombreuses recommandations axées sur l'élaboration et l'application de lois et de règlements ont été classées en haut de la liste par les participants du forum, alors que les participants au sondage en ligne leur accordent une importance moindre.

Stress

- La recommandation selon laquelle les employeurs et les groupes d'employeurs doivent reconnaître et gérer le stress dans le cadre des politiques et des systèmes de prévention est considérée comme la plus importante par le groupe des gouvernements et des autres intéressés; le groupe des travailleurs et celui des employeurs la classent aux 3^e et 4^e rangs respectivement.
- « Privilégier les gens plutôt que les dollars! », la recommandation jugée la moins importante lors du forum, a été classée au 5^e rang au sondage en ligne. Tous les groupes de votants l'ont considérée comme importante.
- Les travailleurs constituaient le groupe de votants le plus important; ils représentaient 57 % des votes, comparativement à 22 % pour le groupe des autres intéressés, à 13 % pour le groupe des gouvernements et à 9 % pour le groupe des employeurs.

Cancers professionnels

- Les recommandations émanant du forum présentent quelques mesures visant à prévenir les cancers professionnels. Nombre d'entre elles figurent dans les cinq principales recommandations émanant du sondage en ligne.
- Tous les groupes ont voté de manière similaire dans le cas des recommandations jugées les plus importantes. Il s'agit du seul sujet ayant atteint un consensus aussi élevé.
- Les principales recommandations sont « appliquer des principes de précaution dans le cadre de l'utilisation d'agents ou de produits chimiques dans le milieu de travail; interdire l'utilisation de l'amiante, de même que l'importation et l'exportation d'amiante par le Canada; et établir un registre du cancer reliant les données sur le cancer aux professions et groupes industriels ».
- Les recommandations jugées les moins importantes portent sur l'éducation et la sensibilisation, soit « promouvoir une campagne de prévention du cancer; ajouter le sujet des "cancers professionnels" au programme des écoles secondaires; et élaborer un modèle tripartite portant sur la sensibilisation de la population ».

Maladies infectieuses

- Les votes enregistrés durant le sondage en ligne visant de nombreuses recommandations jugées très importantes se sont traduits par de légères différences parmi les groupes et ont peu influé sur l'ordre d'importance assigné aux recommandations.
- La recommandation la plus importante à l'occasion du forum, qui traite d'une « stratégie de communication globale », a conservé le même rang dans les résultats du sondage en ligne.
- Le groupe des travailleurs a classé au 1^{er} rang la mesure visant à assurer l'indemnisation de tous les travailleurs, alors que les autres groupes l'ont relégué entre les 11^e et 18^e rangs.
- Le groupe des employeurs a classé au 9^e rang la recommandation visant à créer un organisme fédéral responsable de l'application et de la coordination des politiques nationales, alors que le groupe des travailleurs l'a relégué au 18^e rang.

Maladies des voies respiratoires

- Dans le cas de nombreuses recommandations jugées importantes, les différences relatives à leur classification par les groupes et au nombre de votes enregistrés par groupe étaient faibles. Quatre des cinq principales recommandations émanant du forum figurent dans les cinq principales recommandations issues du sondage en ligne.

RÉSUMÉ

- Les principales recommandations portent sur une vaste gamme de mesures, notamment veiller à ce que la communauté médicale soit mieux renseignée, rassembler des renseignements et élaborer des bases de données centralisées sur les maladies des voies respiratoires, et obtenir des ressources pour améliorer la sensibilisation, la réglementation ainsi que la mise en application de celle-ci.
- Le groupe des travailleurs a classé en 1^{ère} place la recommandation visant à améliorer les lois et règlements et leur application, alors que le groupe des gouvernements l'a classé au 12^e rang.
- Le groupe des gouvernements a classé au premier rang la recommandation visant à habiliter une organisation centrale à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires, alors que le groupe des travailleurs l'a mise en 8^e place.

Maladies professionnelles

- Les recommandations semblent être axées sur des mesures et des solutions générales qui vont au-delà de la portée des mesures de prévention d'une seule maladie.
- La recommandation visant à renseigner les étudiants, les jeunes travailleurs, les nouveaux employés et les immigrants sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail a été jugée comme la plus importante selon l'ensemble des votes recueillis durant le sondage en ligne.
- Les principales recommandations émanant du forum sont demeurées dans les huit premières des seize recommandations provenant du sondage en ligne.
- Les recommandations, telles que constituer un registre national de toutes les maladies professionnelles indemnifiables; et communiquer l'information sur les produits de substitution plus sûrs, qui occupaient les 10^e et 11^e rangs de la liste du forum, se sont hissées aux 2^e et 3^e rangs dans le sondage en ligne.
- Le groupe des travailleurs a classé au 3^e rang la recommandation visant à créer un comité national chargé d'allonger la liste des maladies professionnelles indemnifiables, alors que les autres groupes y accordent beaucoup moins d'importance (groupe des employeurs, 8^e rang, groupe des gouvernements, 12^e rang, et groupe des autres intéressés, 14^e rang).

3.0 Introduction

Les 3 et 4 mars 2005, plus de 300 délégués ont participé au forum « Nouvelles stratégies pour la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles », un colloque national organisé par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) dont l'objectif consistait à susciter des discussions sur le sujet.

L'événement a attiré des chercheurs, des responsables de l'élaboration de politiques, des spécialistes de l'indemnisation et d'autres experts canadiens et étrangers dans le but de partager leurs connaissances sur une grande variété de sujets, notamment les stratégies visant à reconnaître et à prévenir les maladies professionnelles. Un comité tripartite composé de représentants des gouvernements, des employeurs et des associations de travailleurs canadiens a résumé leurs perspectives sur les orientations futures concernant la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles. Les participants du forum se sont ensuite répartis dans un des cinq ateliers simultanés portant sur un sujet de préoccupation particulier :

1. Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT)
2. Stress
3. Cancers professionnels
4. Maladies infectieuses
5. Maladies des voies respiratoires

Les membres du Conseil des gouverneurs du CCHST, un conseil tripartite, ont joué le rôle de modérateurs lors des ateliers. Le personnel du CCHST a fourni son aide, et les conférenciers y ont participé lorsqu'ils étaient disponibles.

Ces cinq ateliers visaient deux objectifs :

1. Inciter les participants à élaborer des stratégies de prévention et de reconnaissance qui pourraient contribuer à la diminution des maladies professionnelles au Canada.
1. Formuler les recommandations clés et les présenter sur la page Web du CCHST dédiée au Forum 2005.

Le CCHST a ensuite invité les Canadiens à examiner les recommandations présentées et à déterminer quelles sont les stratégies qu'ils jugent les « plus importantes ».

Les suggestions, les stratégies et les recommandations sur les maladies professionnelles au Canada émanant du forum, de même que les résultats subséquents recueillis durant le sondage en ligne, ont pour but de promouvoir davantage les discussions sur le sujet au Canada. Le présent rapport contient les résultats de ce processus.

Les résultats obtenus dans le cadre du forum et du sondage en ligne pour chaque sujet ont été insérés dans des tableaux, soit un tableau par sujet et un sixième tableau pour les maladies professionnelles en général. Chaque section portant sur un sujet contient également une brève analyse des résultats du vote. Les résultats sont analysés du point de vue des thèmes dominants, des schémas de vote parmi les groupes de votants et des différences entre les résultats émanant du forum et ceux du sondage en ligne. L'ordre des sections reflète le nombre de votes enregistrés, en commençant par le sujet qui a reçu le plus de votes, soit les troubles musculo-squelettiques liés au travail.

INTRODUCTION

Des annexes traitant de chaque sujet se trouvent à la fin des sections et contiennent :

- les recommandations émanant du forum affichées sur la page Web du sondage,
- les recommandations émanant du forum et du sondage en ligne listées par sujet, classées selon leur ordre d'importance : plus importante, de même importance ou moins importante,
- les commentaires ou les recommandations formulés par les participants du sondage en ligne.

Un aperçu du processus utilisé pour générer les résultats émanant du forum et du sondage en ligne est décrit dans les pages ci-après.

3.1 Participants du forum

Le forum a attiré des participants provenant d'un bout à l'autre du Canada et de différents groupes concernés :

- Employeurs
- Travailleurs
- Gouvernements
- Autres intéressés (le public, des chercheurs, des consultants, etc.)

3.11 Participants du forum par groupe

Groupe	Nombre de participants	% du nombre total de participants
Employeurs	116	35,31 %
Travailleurs	83	25,94 %
Gouvernements	113	36,25 %
Autres	8	2,50 %
TOTAL	320	100,0 %

3.12 Participants du forum, par emplacement géographique

Emplacement géographique	Nombre de participants	% du nombre total de participants
Alb.	17	5,3
C.-B.	12	3,8
Man.	11	3,4
N.-B.	6	1,9
T.-N.-L.	5	1,6
N.-É.	5	1,6
T.N.-O.	3	0,9
Ont.	228	71,2
Î.-P.-É.	6	1,9
Qué.	14	4,4
Sask.	5	1,6
Yn	1	0,3
É.-U.	2	0,6
Autres pays	5	1,5
TOTAL	320	100 %

3.2 Processus relatif aux recommandations émanant du forum

Les participants se sont répartis en petits groupes de travail de 5 à 10 personnes afin de trouver des idées et des stratégies. Ces stratégies et initiatives sont l'unique produit de ces ateliers et n'ont pas fait l'objet d'un examen de quelque façon que ce soit par le CCHST ou son Conseil des gouverneurs.

Après 30 minutes, chaque groupe de travail a présenté les idées recueillies à l'ensemble des participants du forum, puis a proposé ses recommandations.

Les participants du forum ont voté sur les recommandations en utilisant des collants « pour » ou « contre ». Les participants n'avaient pas à se fonder sur des critères particuliers; seules les personnes présentes pouvaient voter.

À la fin de la période allouée, les votes pour chaque recommandation ont été enregistrés. Les recommandations ayant récolté le plus de votes (au plus 25 recommandations) ont été affichées sur la page Web du forum, par sujet.

Les recommandations, au nombre d'environ 125, formulées lors du forum proposent des idées/solutions relatives à des questions précises ou générales et constituent des éléments de solution pour les organismes de réglementation, les commissions des accidents de travail (CAT), les associations d'employeurs ou de travailleurs, les organismes, les chercheurs, etc.

3.3 Processus relatif au sondage en ligne

Le CCHST a affiché les recommandations du forum sur une page Web spécialisée sous forme d'une série de sondages. Les sondages figurent selon leur ordre de popularité, conformément aux votes du forum (voir l'annexe A pour consulter les recommandations émanant du forum par sujet).

Le CCHST a également ajouté un sixième sujet, soit les « maladies professionnelles (en général) ». Ce sujet réunissait dans un sondage les principales recommandations générales sur les maladies professionnelles proposées lors des ateliers portant sur les autres sujets.

Le site Web permettait à tous les visiteurs d'examiner les recommandations formulées durant les ateliers du forum et de voter. Seuls les résultats des personnes habitant au Canada ont été pris en compte, puisque le forum mettait l'accent sur les maladies professionnelles au Canada.

The screenshot shows the CCOHS website interface. At the top, there are logos for CCOHS and Canada, along with navigation links for Français, Contact Us, Help, and a search bar. Below this is a menu with categories like Web Info Service, Products & Services, OSH Answers, and Education. The main content area features a banner for 'New Strategies for Recognizing and Preventing Occupational Disease' and a specific section titled 'Workplace Musculoskeletal Disorders (WMSDs/RSI)'. This section includes a survey instruction and a table of eight recommendations, each with three radio buttons for rating: 'More Important' (green), 'Neutral' (yellow), and 'Less Important' (red).

Recommendations	More Important	Neutral	Less Important
1. Develop and implement provincial and federal laws on ergonomics.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Develop a strong ergonomic program which is implemented and regularly assessed (e.g. monitoring by Health and Safety Committee).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Enforcement of ergonomic laws and regulations by government bodies (regulators in each jurisdiction).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. National body to recognize occupational injuries similar to USA, NIOSH; UK-HSE.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Improve training of medical community so they recognize WMSDs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Improve prevention efforts such as encourage health & wellness in the workplace.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Improve the workplace culture (workers can be afraid to report injuries). Reduce the attitude of "us versus them".	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Get commitment of upper management to recognize and	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le format du sondage permettait aux visiteurs d'indiquer si une recommandation était « plus importante », « de même importance » ou « moins importante » que les autres recommandations sur le même sujet. Le CCHST a estimé que cette approche permettait aux participants d'exprimer leur opinion – en faveur, en défaveur ou sans position tranchée – concernant une recommandation sans communiquer de sentiments négatifs, et d'inclure toutes leurs suggestions. Il faut mentionner que cette approche a fait l'objet de critiques et que les termes utilisés pouvaient être difficiles à interpréter. L'annexe C contient les commentaires des participants au sondage.

3.31 Pointage associé au sondage

Les recommandations ayant récolté un vote pour la cote « plus importante » se sont vues attribuer 1 point, les recommandations cotées « de même importance », 0 point, et les recommandations ayant obtenu la cote « moins importante », -1 point. Ce pointage est relatif et aurait pu être de 5 points, 2 points et 0 point, ou tout autre combinaison, mais aurait produit un ordre d'importance similaire. L'annexe B contient le nombre global de votes pour chacune des recommandations dans chaque sondage.

La méthodologie du sondage n'avait pas pour but de fournir des données scientifiquement valides, mais sert tout simplement à indiquer ce que pensent les Canadiens à propos des diverses stratégies et de leur importance pour prévenir les maladies professionnelles.

Les sondages ont été affichés sur le Web pendant plus de deux mois en anglais et pendant environ six semaines en français. Ils ont été annoncés sur le site Web du CCHST, par l'intermédiaire d'un lien dans le *Rapport sur la santé et la sécurité* diffusé en ligne par le CCHST, qui rejoint plus de 8 000 Canadiens, et par divers moyens de communication des groupes concernés.

3.32 Participation au sondage

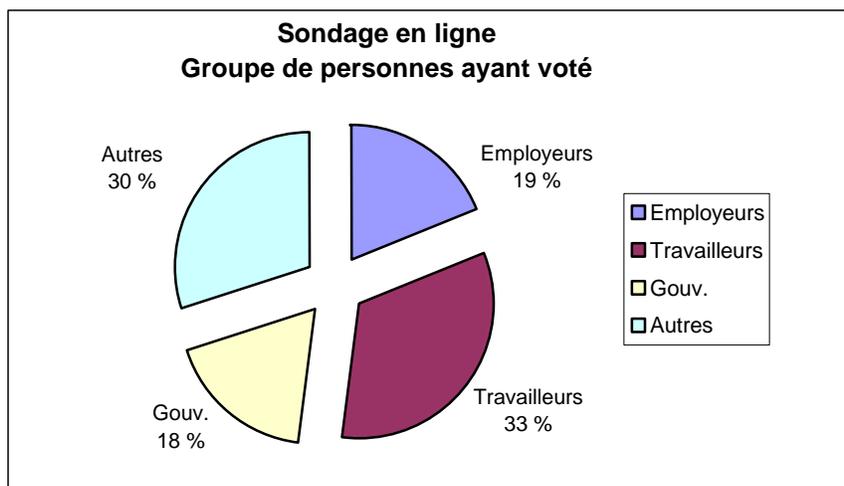
Les personnes qui ont participé au sondage en ligne ont dû sélectionner un groupe (travailleurs, gouvernements, employeurs ou autres intéressés) et un emplacement géographique (province, territoire, É.-U. ou autres pays). Le groupe des travailleurs a été le plus représenté (33 %). Les membres de ce groupe ont voté sur un plus grand nombre de recommandations que les membres de tous les autres groupes. Le taux de participation général du groupe des travailleurs s'élève à 50 %. Le groupe des autres intéressés détient le second plus haut taux de participation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les participants, consulter le tableau Participants au sondage en ligne par groupe et par emplacement géographique, et le diagramme Pourcentage de participation par groupe de personnes ayant voté. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats du sondage, consulter la section « Analyse des votes enregistrés durant le sondage en ligne ».

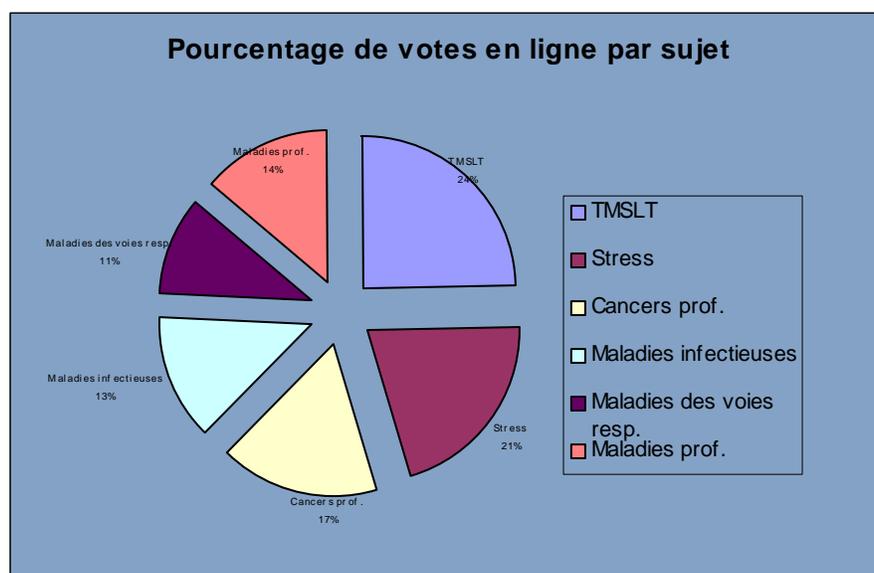
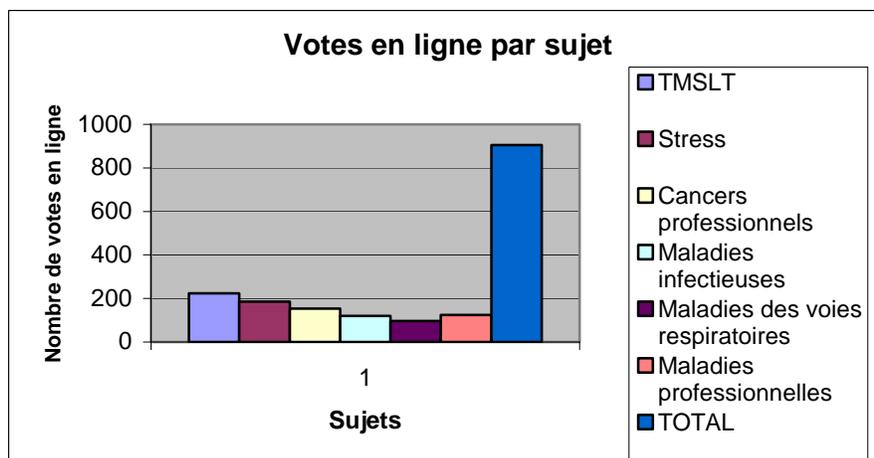
3.33 Participants au sondage en ligne par groupe et par emplacement géographique

Groupe	Emplacement géographique															TOTAL
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-É.	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	Yn	Nt	T.N.-O.	É.-U.	Autres pays	
Employeurs	17	19	5	4	85	9	4	5	3	0	1	0	0	11	3	166
Travailleurs	14	19	6	14	200	12	5	6	2	2	0	0	0	1	2	283
Gouv.	17	11	6	0	73	11	7	8	10	1	3	0	1	1	7	156
Autres intéressés	26	19	5	4	138	33	8	5	1	3	0	0	0	7	14	263
TOTAL	74	68	22	22	496	65	24	24	16	6	4	0	1	20	26	868

3.34 Pourcentage de participation par groupe de personnes ayant voté



3.35 Nombre de votes en ligne par sujet



3.36 Commentaires et recommandations des personnes ayant voté

Le CCHST a permis aux visiteurs de soumettre leurs commentaires ou leurs recommandations à des fins d'examen. Environ 75 personnes se sont prévaluées de cette occasion. Leur apport figure à l'annexe C.

Certains participants ont profité de l'occasion pour formuler des critiques constructives ou des commentaires, mais peu ont proposé de nouvelles recommandations. Tous les commentaires et les recommandations sont fournis à des fins d'examen.

AVERTISSEMENT : Le CCHST présente seulement un compte rendu des commentaires transmis par des Canadiens et n'en assume aucunement la responsabilité. Veuillez noter que certains commentaires peuvent être fortement critiques ou offensants.

3.4 Analyse des votes enregistrés durant le sondage en ligne

La présente analyse ne se veut ni scientifique ni représentative des perspectives des groupes, puisque seul un nombre limité de personnes ont voté. Néanmoins, afin d'inciter les gens à poursuivre la démarche, certaines conclusions générales concernant les préférences des groupes ont été énoncées dans le but de déterminer des solutions visant à reconnaître et à prévenir les maladies professionnelles.

Le pourcentage élevé de votes enregistrés par le groupe des travailleurs dans tous les sondages a influencé les résultats globaux obtenus à l'occasion du forum. Dans le but de faire ressortir les perspectives des différents groupes (employeurs, travailleurs, gouvernements et autres intéressés), les votes enregistrés durant le sondage ont été analysés selon :

- les schémas de votes globaux comparativement à l'ordre d'importance établi durant les ateliers du forum, et
- les schémas de votes de chaque groupe.

3.41 Observations portant sur le sondage en ligne

On a enregistré, relativement à des recommandations particulières, 17 424 votes qui étaient consignés sur 911 bulletins en ligne.

- Le groupe des travailleurs a contribué pour 50 % de tous les votes (votes calculés par recommandation), le groupe des autres intéressés, pour 23 %, le groupe des gouvernements, pour 16 %, et le groupe des employeurs, pour 11 %.
- Les sondages portant sur les TMSLT et le stress ont reçu le plus grand nombre de votes, soit respectivement 24 % et 21 % des votes selon les bulletins en ligne. Ces deux sujets représentent 30 % et 22 % du nombre total de recommandations sur lesquelles les gens ont voté.

3.42 Ordre d'importance

À des fins de comparaison, une valeur a été attribuée aux votes comme il est décrit ci-après. Ces valeurs ont été calculées afin d'établir l'ordre d'importance général (le rang) des recommandations par :

- participants au forum
- participants au sondage en ligne
- groupes concernés (employeurs, travailleurs, gouvernements et autres intéressés).

Rang global : Tous les votes enregistrés pour chaque recommandation ont été additionnés (formule de pointage susmentionnée). La recommandation ayant le pointage global le plus élevé a obtenu le premier rang et celle ayant récolté le pointage le plus faible a pris l'occupé le dernier rang.

Rang selon le forum : Il s'agit de l'ordre d'importance des recommandations à la suite du vote durant les ateliers du forum. Le sondage a présenté les recommandations dans le même ordre.

Rang selon les groupes – employeurs, travailleurs, gouvernements, et autres intéressés : Les recommandations ont d'abord été classées selon le pointage pour chaque groupe - employeurs, travailleurs, gouvernements et autres intéressés – et un rang leur a ensuite été attribué. Par exemple, la recommandation au premier rang du groupe des employeurs est la recommandation qui a obtenu le pointage le plus élevé au sein de ce groupe (« rang par groupe »).

Pointage des groupes – employeurs, travailleurs, gouvernements, et autres intéressés : Il s'agit du nombre de votes enregistrés par groupe de votants (l'appartenance à un groupe était demandé sur le bulletin en ligne avant d'accéder aux sondages). Le pointage accordé par chaque groupe aux recommandations figure dans les tableaux de recommandations se trouvant dans chaque section dédiée à un sujet (« nombre de votes par groupe »).

4.0 Résultats du sondage par sujet

4.1 Troubles musculo-squelettiques liés au travail

Nombre de recommandations	Nombre de votes	Votes par groupe – nombre et pourcentage			
		Employeurs	Travailleurs	Gouvernements	Autres intéressés
24	3 574	432 12 %	1 384 38 %	740 20 %	1 018 28 %

« Obtenir l'engagement de la haute direction à l'égard de la reconnaissance et de la prévention des TMSLT » constitue la principale recommandation des groupes des gouvernements, des travailleurs et des autres intéressés émanant du sondage en ligne, et la 3^e recommandation du groupe des employeurs.

Les quatre groupes ont classé cette recommandation et les trois autres recommandations axées sur des initiatives reposant sur le milieu de travail parmi les dix premières recommandations sur 24 dans le sondage en ligne. Les quatre recommandations, en ordre d'importance, sont :

1. Obtenir l'engagement de la haute direction à l'égard de la reconnaissance et de la prévention des TMSLT.
2. Élaborer un programme d'ergonomie efficace, qui sera mis en œuvre et évalué périodiquement.
3. Préparer différentes interventions dans le milieu de travail qui touchent les travailleurs, les surveillants et la direction.
4. Les employeurs qui achètent de l'équipement doivent veiller à ce que celui-ci réponde aux besoins des travailleurs et élimine les risques ergonomiques en raison de sa conception.

Par contre, la recommandation visant à élaborer et à appliquer des lois provinciales et fédérales relatives à l'ergonomie, classée au 1^{er} rang par les participants au forum, s'est retrouvée au 10^e rang dans le sondage en ligne.

Voici les autres recommandations jugées importantes :

- Favoriser la sensibilisation et l'éducation.
- Élaborer une base de données.
- Améliorer la culture organisationnelle.
- Améliorer la formation des membres du milieu médical.
- Obtenir l'engagement de toutes les parties.
- Élaborer des lois relatives à l'ergonomie.

4.11 Résultats émanant du sondage en ligne et du forum

Une comparaison des résultats obtenus dans le cadre du forum et du sondage en ligne indique que :

- des recommandations axées sur l'élaboration et la mise en application de lois et de règlements, classées aux 1^{er} et 3^e rangs à l'occasion du forum, se sont retrouvées en 10^e et 15^e positions dans le sondage en ligne;
- généralement, les recommandations ayant obtenu un pointage faible lors du forum ont également reçu un pointage similaire dans le sondage en ligne, à l'exception de la recommandation visant à élaborer une base de données sur les TMSLT, comprenant les causes des blessures et les mesures de prévention.

On a enregistré environ 5 100 votes consignés sur 224 bulletins en ligne.

4.12 Variations selon les groupes

Il est à noter que les différents groupes ont atteint un certain consensus dans le sondage en ligne, à l'exception :

- de la recommandation visant à améliorer les efforts de prévention en favorisant par exemple la santé et le mieux-être dans le milieu de travail qui a été classée au 1^{er} rang par le groupe des employeurs, alors que les groupes des gouvernements, des autres intéressés et des travailleurs l'ont classée respectivement aux 9^e, 12^e et 23^e rangs.
- des recommandations axées sur l'élaboration et l'application de lois et de règlements, qui ont reçu un pointage plus élevé par le groupe des travailleurs (5^e et 7^e rangs) que celui attribué par le groupe des employeurs (20^e et 23^e rangs).

4.13 Autres observations

Les groupes des employeurs, des gouvernements et des autres intéressés ont accordé le dernier rang, soit la 24^e place, à la recommandation visant à modifier le mandat de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* de manière à ce que les travailleurs et leur indemnisation redeviennent la priorité absolue. Le groupe des travailleurs l'a classée au 10^e rang.

Les groupes des gouvernements et des employeurs ont placé la recommandation visant à élaborer et à appliquer des lois provinciales et fédérales relatives à l'ergonomie aux 23^e et 20^e positions respectivement. Les groupes des travailleurs et des autres intéressés l'ont respectivement classée aux 5^e et 7^e rangs.

Le groupe des travailleurs a classé au 23^e rang la recommandation visant à améliorer les efforts de prévention en favorisant par exemple la santé et le mieux-être dans le milieu de travail, alors que le groupe des employeurs l'a mis au 1^{er} rang.

4.14 Tableau des recommandations et de leur ordre d'importance (rang) : TMSLT

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Emp	Trav	Gouv.	Autres
1	8	Obtenir l'engagement de la haute direction à l'égard de la reconnaissance et de la prévention des TMSLT.	3	1	1	1	28	69	41	56
2	2	Élaborer un programme d'ergonomie efficace, qui sera mis en œuvre et évalué périodiquement (p. ex. surveillance par le comité de santé et sécurité).	5	3	5	2	26	67	38	55
3	9	Préparer différentes interventions dans le milieu de travail : 1) les travailleurs devraient prendre des mesures pour déterminer les risques généraux liés aux TMSLT (entraînant des douleurs et des souffrances) dans leur milieu de travail et les signaler à leur surveillant sans craindre les représailles ou l'exclusion; 2) les surveillants devraient	6	8	2	3	26	64	40	54

4.14 Tableau des recommandations et de leur ordre d'importance (rang) : TMSLT

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Emp	Trav	Gouv.	Autres
		évaluer et reconnaître les risques pour la SST, de même que les risques liés à l'ergonomie; et 3) la direction devrait élaborer des programmes de SST qui tiennent compte des préoccupations des travailleurs et/ou des surveillants.								
4	13	Assurer une étroite collaboration entre les employeurs et les fabricants lorsqu'ils achètent de l'équipement afin de veiller à ce que celui-ci réponde aux besoins de tous les travailleurs au sein de l'organisation, c.-à-d. à ce qu'il puisse être adapté au travailleur ou à ce qu'il élimine tout risque ergonomique en raison de sa conception.	7	4	4	4	26	66	39	53
5	12	Favoriser la sensibilisation et l'éducation, notamment la reconnaissance et la déclaration rapide du risque.	4	2	7	6	28	68	35	49
6	24	Élaborer une base de données sur les TMSLT, notamment sur les causes des blessures et les mesures de prévention.	15	9	3	5	16	63	40	50
7	7	Améliorer la culture organisationnelle – la culture du milieu de travail (les travailleurs craignent peut-être de signaler les blessures). Tenter d'abolir l'attitude « nous et eux ».	2	13	8	9	28	59	34	46
8	5	Améliorer la formation des membres du milieu médical de manière à ce qu'ils reconnaissent les TMSLT.	9	11	11	11	22	61	31	44
9	14	Obtenir l'engagement de toutes les parties. Demander à tous les intervenants de travailler ensemble.	8	16	6	13	23	55	36	42
10	1	Élaborer et appliquer des lois provinciales et fédérales relatives à l'ergonomie.	20	5	23	7	10	66	23	49

4.14 Tableau des recommandations et de leur ordre d'importance (rang) : TMSLT

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Imp	Trav	Gouv.	Autres
11	6	Améliorer les efforts de prévention, par exemple favoriser la santé et le bien-être dans le milieu de travail.	1	23	9	12	28	40	34	43
12	4	Se doter d'un organisme national semblable au NIOSH, aux É.-U., et au HSE, au R.-U., visant la reconnaissance des blessures professionnelles.	10	15	16	20	21	58	29	35
13	10	Assurer la défense des droits et l'éducation : par le transfert des connaissances et la sensibilisation aux TMSLT au moyen de l'élaboration d'un programme d'éducation (cheminement de carrière), de l'accroissement des activités de recherche et de la création d'un centre national pour le transfert des connaissances.	13	21	19	8	20	47	28	47
14	11	Accroître la recherche sur les causes des blessures et déterminer les principaux indicateurs.	19	17	12	10	11	55	30	46
15	3	Assurer la mise en application des lois et des règlements relatifs à l'ergonomie par des organismes gouvernementaux (de chaque champ de compétence).	23	7	17	15	4	65	28	41
16	17	Adopter une législation relative à l'ergonomie à l'échelle du Canada - législation concernant la consignation et la communication dans le milieu de travail et application de la loi – Assurer l'éducation à tous les niveaux, à partir du niveau primaire jusqu'aux niveaux collégial et universitaire, et la formation dans tous les milieux de travail – Créer un centre de ressources et d'information en collaboration avec toutes les parties intéressées.	22	6	15	19	9	65	29	35
17	22	Amener le personnel de la prévention et de l'indemnisation à travailler ensemble en vue d'améliorer la compréhension des facteurs de risque.	18	14	18	17	12	59	28	38

4.14 Tableau des recommandations et de leur ordre d'importance (rang) : TMSLT

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
18	19	Améliorer les efforts de collaboration de tous les intervenants (milieu de travail, gouvernement, fournisseurs de soins de santé, employés), comme le présent forum tripartite.	17	20	13	16	14	52	30	40
19	15	Améliorer l'accès à la formation à tous les niveaux de l'organisation.	11	18	20	22	21	54	27	33
20	18	Accroître la formation axée sur la sensibilisation aux droits et responsabilités.	21	12	22	18	10	60	24	36
21	16	Créer des partenariats pour améliorer les efforts en matière de reconnaissance et de prévention.	12	22	14	21	21	46	30	33
22	20	Faire appel à un organisme national comme le CCHST - qui peut fournir les points de vue des dirigeants, des travailleurs, du gouvernement et du milieu médical.	16	19	21	23	15	53	27	30
23	23	Assurer un soutien à l'Association canadienne d'ergonomie, de même qu'à d'autres associations professionnelles.	14	24	10	14	16	29	32	42
24	21	Modifier la <i>Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i> (LSPAAT) de manière à ce que les travailleurs et leur indemnisation redeviennent la priorité absolue.	24	10	24	24	-3	63	7	21
Total des votes par groupe :							432	1 384	740	1 018

4.2 Stress

Nombre de recommandations	Nombre de votes	Votes par groupe - nombre et pourcentage			
		Employeurs	Travailleurs	Gouvernements	Autres intéressés
23	2 599	229 9 %	1 483 57 %	329 13 %	558 22 %

Les recommandations émanant du forum présentent une vaste gamme d'approches et de cibles concernant les mesures de prévention. Dans l'ensemble, les dix recommandations les plus importantes font appel à des partenariats multiples en matière de santé et de sécurité afin de reconnaître et de gérer le stress : employeurs et groupes d'employeurs (prévention du stress à la source; intégration de la gestion et du traitement du stress dans les politiques et les systèmes de prévention en milieu de travail), organismes gouvernementaux (réglementation et application), commissions des accidents du travail (CAT) et organisations indépendantes telles que le CCHST (ressources et outils).

Tout comme les recommandations du forum, les réponses au sondage en ligne étaient variées.

Dans l'ensemble, les groupes des gouvernements et des autres intéressés considéraient comme la plus importante la recommandation selon laquelle les employeurs et les groupes d'employeurs doivent reconnaître et gérer le stress dans le cadre des politiques et des systèmes de prévention; le groupe des travailleurs et celui des employeurs la classent aux 3^e et 4^e rangs respectivement.

4.21 Résultats émanant du sondage en ligne et du forum

Les observations suivantes peuvent être faites après la comparaison des résultats du sondage en ligne et ceux du forum :

- Seulement quatre des principales recommandations émanant du forum sont demeurées dans les dix premières recommandations à la suite du sondage en ligne.
- « Privilégier les gens plutôt que les dollars! », la recommandation jugée la moins importante lors du forum, a été classée au 5^e rang au sondage en ligne. Selon les votes par groupe, cette recommandation a été classée entre le 6^e et le 9^e rang, ce qui signifie que tous les groupes de votants lui ont accordé une certaine importance.
- On a enregistré environ 4 000 votes consignés sur 187 bulletins en ligne.
- Les travailleurs constituaient le groupe de votants le plus important; ils représentaient 57 % des votes enregistrés, comparativement à 22 % pour le groupe des autres intéressés, à 13 % pour le groupe des gouvernements et à 9 % pour le groupe des employeurs.

4.22 Variations selon les groupes

Les recommandations ont fait l'objet de peu de consensus parmi les groupes dans le sondage en ligne. Les différents groupes ont voté de manière similaire dans le cas des recommandations axées sur les initiatives dans le milieu de travail (se référer aux recommandations détenant les 1^{er}, 2^e, 8^e et 9^e rangs dans le sondage en ligne). Ces recommandations mettent l'accent sur les politiques en milieu de travail, l'engagement des travailleurs et la prévention du stress à la source.

Les groupes sont le plus souvent en désaccord.

- Le groupe des employeurs a classé la recommandation visant à identifier le stress comme risque lié au travail en 14^e position, alors qu'elle se retrouve au 3^e rang dans le sondage en ligne.
- Les groupes des employeurs, des gouvernements et des autres intéressés accordent une plus grande importance aux recommandations visant à élaborer des outils (6^e et 7^e rangs au sondage en ligne) que le groupe des travailleurs.

RÉSULTATS DU SONDAGE - STRESS

- Le groupe des travailleurs accorde une plus grande importance que les autres groupes aux recommandations visant à modifier l'opinion publique concernant le stress, à faire des pressions pour adopter une législation et faire reconnaître le stress professionnel comme une maladie indemnisable, et à élaborer un code canadien sur le stress (5^e, 9^e et 8^e rangs respectivement, comparativement aux 11^e, 15^e et 16^e rangs globaux).
- Le groupe des autres intéressés a mis l'accent sur l'élaboration d'outils et la coordination des recherches (2^e et 3^e rangs comparativement aux 6^e et 13^e rangs globaux au sondage en ligne).
- Le groupe des employeurs a accordé moins d'importance (23^e et 21^e rangs) que les autres groupes (15^e et 16^e rangs globaux au sondage en ligne) aux recommandations visant à faire des pressions sur les CAT et les gouvernements, et à élaborer un code sur le stress.

4.23 Tableau des recommandations et leur ordre d'importance (rang) : stress

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
1	4	Reconnaître, aux niveaux de la planification et des systèmes établis par les employeurs et les groupes d'employeurs, que le stress doit être traité dans le cadre d'une politique et d'un programme de prévention.	4	3	1	1	17	79	23	37
2	9	Traiter le problème du stress à la source - à l'échelle de l'organisation (intervention primaire - éliminer le risque à la source).	1	4	2	4	21	74	21	30
3	12	Identifier le stress comme risque lié au travail.	14	1	5	6	9	84	18	29
4	1	Reconnaître le stress dans la législation des organismes de réglementation provinciaux et nationaux, et établir des liens entre ce facteur et d'autres éléments, p. ex. application de la loi, heures de travail, vacances, définitions des maladies.	12	2	9	5	10	80	17	30
5	23	Privilégier les gens plutôt que les dollars!	9	6	6	9	15	73	18	28
6	3	Élaborer un ensemble d'outils, de ressources et de modèles axés sur le stress à l'intention des gouvernements, des travailleurs et des employeurs en vue de s'attaquer au stress (CCHST).	3	12	4	2	17	64	19	32

4.23 Tableau des recommandations et leur ordre d'importance (rang) : stress

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
7	13	Élaborer des outils et des listes de contrôle du stress, p. ex. un outil d'évaluation du risque en vue d'évaluer le risque de maladie liée au stress que présente le milieu de travail.	5	10	3	8	16	66	19	28
8	18	Élaborer une politique concernant le stress dans le milieu de travail semblable aux politiques de lutte contre le harcèlement au travail.	11	7	11	10	13	73	16	26
9	15	Accorder aux travailleurs un plus grand contrôle sur leur milieu de travail et leur environnement.	10	11	10	12	14	65	17	25
10	2	Charger le CCHST de lancer une initiative nationale de sensibilisation au stress dans le milieu de travail, de se faire le champion de la cohérence législative et de servir de dépôt national de ressources et de stratégies liées au stress, et le doter des ressources nécessaires à ces fins.	7	13	13	7	15	62	14	29
11	7	Modifier l'opinion publique canadienne de manière à faire reconnaître le stress comme un problème actuel, réel et généralisé, lié au milieu de travail.	15	5	12	14	6	74	15	24
12	17	Comparer la lutte contre l'intimidation dans les cours d'école à la lutte contre l'intimidation dans le milieu de travail. Promouvoir des programmes de sensibilisation et de prévention traitant du stress.	6	18	7	13	16	58	18	24

4.23 Tableau des recommandations et leur ordre d'importance (rang) : stress

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
13	6	Mettre l'accent, au sein de la collectivité médicale et des milieux de travail canadiens, sur la coordination des recherches et l'exposition au stress selon des mesures nationales qui sont également comparables aux mesures internationales.	13	14	14	3	10	61	13	31
14	14	Établir une collaboration entre les volets chargés du mieux-être et ceux responsables de SST (ministères, comités, etc.).	2	19	8	15	19	54	18	23
15	10	Faire des pressions auprès des commissions des accidents du travail et des gouvernements pour qu'ils adoptent une législation et qu'ils reconnaissent le stress dans le milieu de travail comme maladie professionnelle indemnisable.	23	9	17	16	-1	72	10	23
16	11	Élaborer un code canadien sur le stress inspiré du code sur le stress de l'UE, et encourager les CAT à l'adopter.	21	8	19	17	1	72	9	22
17	16	Évaluer les répercussions des problèmes de stress sur les coûts généraux des soins de santé (en raison de l'omission de reconnaître ce problème) et sur les milieux de travail.	8	21	15	18	15	51	13	21
18	19	Créer et habiliter un organisme de recherche central canadien tripartite, semblable au NIOSH, et élaborer des recommandations quant aux orientations en matière de SST et de maladies professionnelles, assorties de définitions claires.	18	16	16	11	3	59	11	26

4.23 Tableau des recommandations et leur ordre d'importance (rang) : stress

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
19	21	Constituer, au sein du comité de santé et sécurité au travail de l'association canadienne des dirigeants syndicaux, un sous-comité sur le stress en tant que maladie professionnelle de plus en plus répandue et élaborer son mandat.	20	17	22	19	2	59	7	17
20	22	Modifier la législation du travail pour diminuer les heures de travail, augmenter le nombre de jours de vacances et reconnaître le stress comme risque lié au milieu de travail.	19	15	21	23	3	61	8	11
21	8	Ne pas abrégé la liste des vœux en ce qui concerne le stress. Nous demandons de la gentillesse, de la compassion, de l'empathie et de la générosité d'esprit dans le milieu de travail. En d'autres mots, nous voulons un monde meilleur. Nous voulons voir des sourires sur les visages.	17	20	20	21	3	53	9	13
22	5	Rejeter les obstacles à l'échelle des provinces, des secteurs d'activité et des praticiens. Chaque groupe doit assurer le leadership des activités qu'il met sur pied pour aplanir ces obstacles.	22	22	23	20	0	46	6	17
23	20	Ne pas appliquer aux gouvernements, à la fonction publique et aux organismes sans but lucratif, en ce qui concerne le stress, la vision du milieu des affaires dans le monde, basée sur le profit. La vision adoptée doit être fondée sur la responsabilité personnelle et professionnelle.	16	23	18	22	5	43	10	12
Total des votes par groupe :							229	1 483	329	558

4.3 Cancers professionnels

Nombre de recommandations	Nombre de votes	Votes par groupe - nombre et pourcentage							
		Employeurs		Travailleurs		Gouvernements		Autres intéressés	
22	2 159	182	8 %	1 207	56 %	291	13 %	479	22 %

Les recommandations émanant du forum dénotent une vaste gamme d'options visant à prévenir les cancers professionnels. Plusieurs figurent dans les cinq recommandations les plus importantes émanant du sondage en ligne, notamment appliquer des principes de précaution dans le cadre de l'utilisation d'agents ou de produits chimiques dans le milieu de travail, établir un registre sur le cancer, éduquer les travailleurs, favoriser les contrôles et la sensibilisation, et interdire l'utilisation de l'amiante, de même que son exportation.

Rechercher les produits chimiques cancérigènes utilisés dans le milieu de travail et les remplacer; effectuer un plus grand nombre de recherches épidémiologiques; allonger la liste des maladies en créant un comité national des maladies professionnelles; identifier les substances cancérigènes et les restreindre de manière plus énergique; et élaborer une législation constituent également d'autres recommandations importantes.

Tous les groupes ont voté de manière similaire dans le cas des recommandations jugées les plus importantes. Ainsi, quatre des cinq principales recommandations sont les mêmes pour tous les groupes. Il s'agit du seul sujet ayant atteint un consensus aussi élevé.

Les recommandations jugées les moins importantes portent sur l'éducation et la sensibilisation, soit « promouvoir une campagne de prévention du cancer, ajouter le sujet des cancers professionnels au programme des écoles secondaires, et élaborer un modèle tripartite portant sur la sensibilisation de la population ».

4.31 Résultats émanant du sondage en ligne et du forum

Généralement, les recommandations jugées les plus importantes qui ont été formulées lors des ateliers du forum ont conservé leur rang dans le sondage en ligne.

Voici d'autres observations :

- La recommandation concernant les préoccupations visant la protection de la vie privée dans le cadre de recherches a passé du 6^e rang au forum au 16^e rang dans le sondage en ligne.
- La recommandation concernant la campagne de prévention du cancer dans les écoles, en 5^e place lors du forum, s'est retrouvée en 20^e place dans le sondage en ligne.
- Les recommandations portant sur l'identification des ingrédients ou la restriction des substances chimiques en fonction de leur cancérogénicité, en 14^e et 18^e positions lors du forum, ont obtenu les 6^e et 9^e places dans le sondage en ligne.
- On a enregistré environ 3 100 votes consignés sur 155 bulletins en ligne.

4.32 Variations selon les groupes

On constate généralement de nombreuses similarités dans le schéma de vote pour les recommandations jugées les plus importantes et celles jugées les moins importantes, à l'exception des recommandations portant sur la législation, la question de vie privée dans le cadre de recherches, et l'utilisation des codes de pratiques exemplaires.

- Le groupe des employeurs a classé la recommandation sur la vie privée et les recherches en 5^e position, alors que le groupe des travailleurs l'a reléguée au 21^e rang.

RÉSULTATS DU SONDAGE – CANCERS PROFESSIONNELS

- Le groupe des employeurs a classé en 16^e position la recommandation visant à chercher activement les produits chimiques cancérigènes et à les remplacer, alors que les autres groupes l'ont classée relativement en bonne position (entre le 5^e et le 7^e rang).
- Le groupe des autres intéressés a classé la recommandation visant à augmenter les fonds de recherche gouvernementaux à un rang relativement élevé (4^e rang), alors que le groupe des travailleurs l'a classée au 11^e rang et le groupe des employeurs, au 9^e rang.

4.33 Tableau des recommandations et de leur importance (rang) : cancers professionnels

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
1	1	Appliquer des principes de précaution dans le cadre de l'utilisation d'agents ou de produits chimiques dans le milieu de travail.	1	1	3	6	18	68	21	25
3	3	Établir un registre du cancer reliant les données sur le cancer aux professions et groupes industriels.	3	3	2	1	13	65	22	30
8	8	Favoriser, chez les employeurs et les travailleurs, les contrôles, l'information à la source de l'exposition, les renseignements relatifs à la santé et à la sécurité concernant les substances cancérigènes et les maladies professionnelles.	2	4	4	3	16	63	21	27
7	7	Élaborer un programme national de surveillance des maladies professionnelles (cancers).	4	5	1	2	13	61	23	27
2	2	Interdire l'utilisation de l'amiante, de même que l'importation et l'exportation d'amiante par le Canada.	7	2	10	5	10	67	12	26
14	14	Rechercher de manière énergique, sous la responsabilité de l'employeur, les produits chimiques cancérigènes utilisés dans le milieu de travail et les remplacer.	16	7	5	7	5	61	19	24
4	4	Augmenter les fonds de recherche gouvernementaux pour les études épidémiologiques sur les cancers professionnels.	9	11	7	4	9	56	17	26
9	9	Allonger la liste des maladies professionnelles indemnisables et, à cette fin, créer un comité national des maladies professionnelles.	10	6	11	9	9	61	12	24

4.33 Tableau des recommandations et de leur importance (rang) : cancers professionnels

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
18	18	Amorcer un processus visant à promouvoir une infrastructure canadienne travaillant à l'identification et au regroupement des substances cancérigènes d'usage restreint.	11	8	6	12	8	58	17	22
12	12	Enchâsser, dans la législation même, l'obligation des fournisseurs de remplacer les substances cancérigènes par des substances non cancérigènes.	20	10	8	14	4	58	16	21
20	20	Rappeler l'existence des victimes indirectes – favoriser une sensibilisation accrue aux effets des produits chimiques utilisés dans le milieu de travail sur les familles et les habitants du quartier.	13	9	16	16	7	58	10	20
13	13	Obtenir les codes de pratiques exemplaires des autres pays et les communiquer.	6	19	9	8	11	44	15	24
16	16	Aider les travailleurs et les entreprises à consigner les antécédents professionnels.	8	14	15	17	10	54	11	19
15	15	Reconnaître le droit de la population d'être informée des règlements des différentes municipalités afin de savoir quels produits chimiques et substances cancérigènes sont utilisés dans sa municipalité.	17	13	12	15	5	55	12	21
19	19	Assurer la diffusion publique d'une étude nationale sur l'omniprésence des substances cancérigènes.	12	15	18	10	7	52	8	24
6	6	Trouver des moyens d'effectuer des études sur les cancers professionnels et de créer des bases de données tout en respectant le droit légitime à la protection de la vie privée. Actuellement, la recherche est compromise en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée.	5	21	14	11	11	42	12	23
21	21	Financer un conseil exclusivement chargé de l'étude des cancers professionnels - communiquer l'information aux intervenants à tous les niveaux, y compris à	21	17	13	13	3	48	12	22

4.33 Tableau des recommandations et de leur importance (rang) : cancers professionnels

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe				
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	
		l'échelle internationale.									
10	10	Lancer une campagne exhaustive de remplacement des substances cancérigènes.	19	12	17	19	4	56	9	16	
22	22	Adopter des méthodes de sensibilisation du public (marketing social) comme celles utilisées dans le cadre des campagnes de lutte contre le tabagisme et contre la conduite en état d'ébriété pour promouvoir la prévention du cancer.	14	20	19	18	7	44	8	18	
5	5	Promouvoir une campagne de prévention du cancer - commencer dans les écoles élémentaires, continuer dans les écoles secondaires.	22	16	21	20	1	52	5	16	
11	11	Ajouter le sujet des « cancers professionnels » au programme des écoles secondaires.	15	18	22	22	6	47	2	11	
17	17	Élaborer un modèle tripartite portant sur la sensibilisation de la population.	18	22	20	21	5	37	7	13	
Total des votes par groupe :							182	1 207	291	479	

4.4 Maladies infectieuses

Nombre de recommandations	Nombre de votes	Votes par groupe – nombre et pourcentage							
		Employeurs		Travailleurs		Gouvernements		Autres intéressés	
21	1 558	189	12 %	829	53 %	279	18 %	261	17 %

Les votes enregistrés durant le sondage en ligne visant de nombreuses recommandations jugées importantes se sont traduits par de légères différences parmi les groupes et ont peu influé sur l'ordre d'importance attribué aux recommandations.

En règle générale, nombre de participants voyaient d'un bon œil la recommandation jugée la plus importante à l'occasion du forum et du sondage en ligne, qui traite d'une « stratégie de communication globale ». Cette stratégie devra être mise en œuvre par de nombreuses organisations et à un certain nombre de niveaux.

La série de recommandations axées plus directement sur le milieu de travail a obtenu un pointage presque aussi élevé. Elle englobe des mesures visant à prévoir de la formation et de la sensibilisation axées sur la lutte contre l'infection et les maladies infectieuses, à communiquer de l'information claire sur les risques, et à mettre en œuvre des systèmes de détection et de prévention des maladies infectieuses dans le milieu de travail.

D'autres recommandations jugées importantes comprennent des mesures de plus grande portée qui influent sur des stratégies générales ou la communication : stratégies et systèmes nationaux; stratégies de prévention en matière de planification d'urgence et communication de ces stratégies; et élaboration d'une méthode de prévention primaire comportant l'utilisation de normes semblables aux normes ISO.

La recommandation jugée la moins importante porte sur l'intensification de la vaccination pour protéger les travailleurs et l'établissement d'un plan d'éducation et de communication mettant les médias à contribution.

4.41 Résultats émanant du sondage en ligne et du forum

Les observations suivantes peuvent être faites après la comparaison des résultats du sondage en ligne et ceux du forum :

- Seulement cinq des recommandations jugées les plus importantes à l'occasion du forum se sont classées dans les dix recommandations les plus importantes durant le sondage en ligne.
- La recommandation jugée la moins importante au forum s'est hissée au 4^e rang dans le sondage en ligne.
- Plus de 2 250 votes ont été enregistrés sur 121 bulletins en ligne.

4.42 Variations selon les groupes

Étant donné que de nombreuses recommandations ont reçu un nombre presque similaire de votes, seules les différences marquées sont indiquées ci-dessous :

- Le groupe des travailleurs a classé au 1^{er} rang la mesure visant à assurer l'indemnisation de tous les travailleurs, alors que les autres groupes l'ont reléguée entre les 11^e et 18^e rangs.
- Le groupe des employeurs a classé au 9^e rang la recommandation visant à créer un organisme fédéral responsable de l'application et de la coordination des politiques nationales, alors que le groupe des travailleurs l'a reléguée au 18^e rang.

- Le groupe des autres intéressés a classé au 5^e rang la recommandation visant à imputer aux organismes de réglementation la responsabilité de veiller à ce que tous les intervenants respectent les normes relatives aux pratiques exemplaires, alors que le groupe des employeurs l'a reléguée au 19^e rang.

4.43 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies infectieuses

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
1	1	Adopter une stratégie de communications globale : 1) À l'échelle internationale, charger l'OMS et les CDC des É.-U. de communiquer l'information directement aux autorités canadiennes. 2) À l'échelle fédérale, investir une agence de santé fédérale canadienne (l'Agence de santé publique, éventuellement) du pouvoir de surveiller les maladies infectieuses à l'échelle internationale et de la responsabilité de diffuser l'information connexe à toutes les autorités provinciales, ainsi qu'à d'autres autorités. Recourir aux sites Web/Internet et aux réseaux de télécommunications spécialisés. 3) À l'échelle provinciale, par le biais des organismes de santé et des ministères du Travail, diffuser rapidement et uniformément aux intervenants l'information sur les maladies infectieuses et les procédures de contrôle, l'EPI et les méthodes et le matériel de lutte contre les infections (pour réduire les risques d'éclosion et de pandémie). 4) À l'échelle des autorités de la santé publique, vérifier la « nature » des soins de santé et leur conformité, et diffuser l'information au grand public. 5) À l'échelle municipale, établir des protocoles provinciaux, communiquer avec les autorités de la santé publique pour les informer des éclosions locales et diffuser l'information auprès des résidents locaux dans le plus grand nombre de langues possibles.	1	2	1	3	14	45	17	16

4.43 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies infectieuses

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
9	9	Assurer la formation et l'éducation continues axées sur les modalités d'application des précautions en matière de lutte contre l'infection et le respect subséquent de ces normes (p. ex. comment se vêtir et retirer ses gants, comment mettre le masque, etc., en toute sécurité).	5	7	2	1	12	44	17	18
11	11	Confier aux agences de santé publique (à tous les niveaux) la responsabilité de communiquer de l'information claire et exacte – renseignements sur les risques.	3	9	5	2	13	43	16	17
21	21	Mettre en œuvre des systèmes de détection et de prévention des maladies infectieuses dans le milieu de travail.	7	8	4	6	12	44	16	15
14	14	Sensibiliser davantage les employés aux maladies infectieuses.	10	4	3	7	11	45	16	14
5	5	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale commune par le biais de l'Agence de santé publique, de systèmes d'alerte, de suivi et de surveillance.	2	5	8	13	13	44	15	12
2	2	Communiquer les stratégies de prévention en matière de planification d'urgence.	8	3	7	9	11	45	15	13
8	8	Améliorer les communications avec/entre les intervenants et la population durant les situations d'urgence.	4	6	9	14	12	44	15	12
12	12	Planifier et mettre en œuvre des réseaux de communication efficaces, définir les rôles et responsabilités à tous les niveaux.	6	17	6	8	12	35	16	14
6	6	Élaborer et mettre en œuvre une méthode de prévention primaire comportant l'utilisation de normes de santé publique internationales semblables aux normes ISO.	12	16	12	4	10	36	13	16

4.43 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies infectieuses

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
15	15	Exiger des médecins qu'ils intègrent dans leur pratique les volets santé publique d'une part et, d'autre part, santé et sécurité au travail (y compris des activités comme la surveillance, l'évaluation médicale et la communication des risques/la déclaration des incidents).	11	13	17	15	11	39	11	12
7	7	Veiller à ce que les autorités compétentes indemnisent tous les employés et les travailleurs touchés par des maladies infectieuses.	18	1	18	11	4	46	10	13
4	4	Imputer aux organismes de réglementation la responsabilité de veiller à ce que tous les intervenants respectent les normes relatives aux pratiques exemplaires.	19	10	14	5	3	42	12	16
10	10	Élaborer un règlement visant la formation obligatoire concernant la lutte contre l'infection - analogue à la formation sur le SIMDUT.	13	14	16	17	10	39	12	11
19	19	Exiger une formation post-secondaire dans le domaine de la santé, de la santé et sécurité, toutes disciplines confondues, à différents niveaux : par exemple, deux jours pour le génie et la médecine, et des connaissances de base pour les autres.	14	11	15	16	9	40	12	11
3	3	Désigner un organisme fédéral responsable de l'application et de la coordination des politiques nationales.	9	18	13	10	11	34	13	13
20	20	Assurer la mise en application de la loi et l'exécution d'évaluations périodiques pour aider à prévenir les maladies infectieuses.	17	15	11	18	6	39	13	10
18	18	Utiliser les précautions universelles, puis appliquer l'approche de la pire éventualité.	15	12	10	20	8	40	14	5

4.43 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies infectieuses

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
13	13	Charger les organismes de réglementation d'élaborer les politiques et les protocoles pertinents.	16	19	19	19	7	30	9	8
17	17	Accroître la vaccination pour protéger les travailleurs.	20	20	20	12	1	29	9	13
16	16	Établir un plan d'éducation et de communication mettant les médias à contribution.	21	21	21	21	-1	26	8	2
Total des votes par groupe :							189	829	279	261

4.5 Maladies des voies respiratoires

Nombre de recommandations	Nombre de votes	Votes par groupe – nombre et pourcentage			
		Employeurs	Travailleurs	Gouvernements	Autres intéressés
12	730	97 13 %	422 58 %	76 10 %	135 17 %

Dans le cas de nombreuses recommandations jugées importantes, les différences relatives à leur classification par les groupes et au nombre de votes enregistrés par groupe étaient faibles. Par exemple pour le groupe des gouvernements, aussi peu que six votes séparaient le nombre de votes le plus élevé du plus faible nombre de votes. De façon similaire, pour le groupe des employeurs, seulement 11 votes séparaient le nombre de votes le plus élevé du plus faible nombre de votes.

Les principales recommandations portent sur une vaste gamme de mesures, notamment veiller à ce que la communauté médicale soit mieux renseignée; rassembler des renseignements et élaborer des bases de données centralisées sur les maladies des voies respiratoires; et obtenir des ressources pour améliorer la sensibilisation, la réglementation ainsi que la mise en application de celle-ci. Les dernières recommandations portent sur les mesures à étape multiple visant à accroître la recherche, à parfaire les connaissances et à susciter la participation de toutes les parties concernées par la reconnaissance et la prévention de ces maladies.

4.51 Résultats émanant du sondage en ligne et du forum

Les observations suivantes peuvent être faites après la comparaison des résultats du sondage en ligne et ceux du forum :

- Quatre des cinq principales recommandations émanant du forum figurent dans les cinq principales recommandations issues du sondage en ligne, notamment mettre en œuvre des stratégies informelles et améliorer les habiletés des médecins praticiens à reconnaître les maladies respiratoires.
- La recommandation visant à accroître le leadership de toutes les parties dans les domaines de dépistage et de la prévention, qui était au 4^e rang à l'occasion du forum, s'est retrouvée en 11^e place dans le sondage en ligne.
- On a enregistré environ 1 100 votes consignés sur 98 bulletins en ligne.

4.52 Variations selon les groupes

Étant donné que de nombreuses recommandations ont reçu un nombre presque similaire de votes, seules les différences marquées sont indiquées ci-dessous.

- Le groupe des travailleurs a classé en 1^{ère} place la recommandation visant à améliorer les lois et règlements et leur application, alors que le groupe des gouvernements l'a classée au 12^e rang.
- Le groupe des gouvernements a classé au premier rang la recommandation visant à habiliter une organisation centrale à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires, alors que le groupe des travailleurs l'a mise en 8^e place.
- Tous les groupes ont jugé de la plus faible importance (entre les 10^e et 12^e rangs) les recommandations portant sur le marketing social, l'amélioration des systèmes en milieu de travail et l'élaboration de programmes de contrôle.
- Le groupe des employeurs a accordé la 3^e place à la recommandation traitant de mesures à étape multiple visant à accroître la recherche, la collaboration tripartite et l'amélioration de l'identification des risques et de l'évaluation des agents qui causent des maladies respiratoires professionnelles, alors que les autres groupes l'ont plutôt classée aux 7^e et 8^e rangs.

4.53 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies des voies respiratoires

Rang en ligne	Rang du forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
5	5	Veiller à ce que les médecins praticiens soient mieux renseignés sur les maladies professionnelles (identification, reconnaissance).	1	2	2	1	13	39	9	15
2	2	Rassembler des renseignements cohérents, de bonne qualité, compilés à l'échelle nationale de manière à réunir les données provenant des gouvernements, des travailleurs, des organismes, de la communauté médicale, de l'industrie, des associations industrielles et des syndicats.	2	6	5	2	12	35	8	14
1	1	Habiller une organisation centrale, comme le NIOSH aux É.-U., à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires.	4	8	1	4	11	35	10	13
3	3	Intégrer les ressources des ministères responsables des volets Travail, Environnement et Santé publique (des différents champs de compétence) pour former des groupes de travail en vue de mieux comprendre les causes des maladies respiratoires professionnelles, de sensibiliser davantage les gens à ces maladies et d'appliquer la réglementation afin de prévenir ces dernières.	5	3	4	6	11	39	8	11
8	8	Accroître les ressources disponibles : 1) plus de fonds pour l'éducation et la sensibilisation des travailleurs, des gestionnaires, des syndicats et des professionnels de la santé;	6	4	6	3	8	38	7	14

4.53 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies des voies respiratoires

Rang en ligne	Rang du forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
		2) trouver des produits de remplacement et améliorer les processus.								
6	6	Améliorer les règlements et leur application : 1) améliorer et diffuser des renseignements détaillés sur tous les produits chimiques qui causent des maladies respiratoires; 2) réduire les limites d'exposition professionnelle (dissocier les limites d'exposition professionnelle des VLE de l'ACGIH et tenir compte des études locales); et 3) réduire l'intervalle entre la collecte de données de recherche et l'élaboration des politiques pertinentes.	9	1	12	5	7	41	3	12
7	7	Déterminer et évaluer les maladies respiratoires professionnelles au moyen des éléments suivants : 1) ressources (en dollars) pour accroître la recherche sur les causes et les effets (études épidémiologiques); 2) collaboration tripartite des gouvernements, de l'industrie et des travailleurs; 3) amélioration de l'identification des risques et de l'évaluation des agents qui causent des maladies respiratoires professionnelles.	3	7	8	8	12	35	5	11
11	11	Créer une organisation (financée par un gouvernement fédéral et/ou provincial et/ou territorial) pour assurer les services suivants : 1) éducation et lignes directrices à l'intention des employeurs et des travailleurs des soins primaires;	7	5	7	7	8	38	5	11

4.53 Tableau des recommandations et leur importance (rang) : maladies des voies respiratoires

Rang en ligne	Rang du forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
		2) recherche, et 3) registre fédéral de données comprenant des renseignements sur les maladies et les produits chimiques.								
9	9	Recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels (par l'intermédiaire des services de réglementation) responsables de la vérification, de l'examen et de l'application des pratiques exemplaires et de la législation.	10	9	9	9	4	35	4	11
4	4	Accroître le leadership de toutes les parties - comme les gouvernements, les CAT, les chercheurs, etc. - dans les domaines du dépistage et de la prévention.	8	10	3	12	7	31	9	6
12	12	Promouvoir un marketing social soutenu visant à sensibiliser les gens au problème des maladies respiratoires professionnelles.	12	11	10	11	2	31	4	7
10	10	Améliorer les systèmes en milieu de travail et élaborer des programmes de contrôle : analyse coûts-avantages, projections au prorata, indemnisation, réingénierie, etc. (théorie de l'œuf et la poule).	11	12	11	10	2	25	4	10
Total des votes par groupe :							97	422	76	135

4.6 Maladies professionnelles (en général)

Nombre de recommandations	Nombre de votes	Votes par groupe – nombre et pourcentage			
		Employeurs	Travailleurs	Gouvernements	Autres intéressés
16	730	97 13 %	422 50 %	76 17 %	135 21 %

Contrairement aux recommandations concernant les autres sujets, les recommandations sur les maladies professionnelles en général ont été formulées à l'occasion des autres ateliers. Même si les participants aux ateliers n'ont pas vraiment voté sur l'ordre d'importance de ces recommandations, les votes enregistrés ont tout de même été utilisés pour déterminer leur ordre dans le sondage en ligne.

4.61 Résultats émanant du sondage en ligne et du forum

Les observations suivantes peuvent être faites après la comparaison des résultats du sondage en ligne et ceux du forum :

- Les principales recommandations émanant du forum sont demeurées dans les huit premières des seize recommandations dans le sondage en ligne.
- Les recommandations, telles que constituer un registre national de toutes les maladies professionnelles indemnisables; et communiquer l'information sur les produits de substitution plus sûrs, qui occupaient les 10^e et 11^e rangs à l'occasion du forum, se sont hissées aux 2^e et 3^e rangs dans le sondage en ligne.
- Les recommandations émanant du forum, telles qu'élaborer une base de données nationale sur l'exposition fournissant des renseignements sur les autorités responsables, l'identification des risques, etc., sont demeurées en bonne position (4^e rang) dans le sondage en ligne.
- On a enregistré environ 1 781 votes consignés sur 126 bulletins en ligne.

4.62 Variations selon les groupes

On constate certaines similarités dans le schéma de vote des différents groupes, dans le cas des recommandations jugées les plus importantes et les moins importantes. Les différences suivantes ont été notées.

- Le groupe des employeurs a accordé une importance beaucoup moindre que les autres groupes aux trois recommandations suivantes : élaborer une base de données nationale sur l'exposition; sensibiliser davantage les professionnels de la santé aux questions de santé en milieu de travail – assurer la disponibilité des formulaires concernant l'hygiène au travail; et recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels.
- Le groupe des employeurs a jugé plus importantes que les autres groupes les deux initiatives suivantes : exiger des médecins du travail qu'ils s'enquière des emplois actuels et antérieurs, et qu'ils consignent les données dans un système commun; et élaborer un mécanisme de suivi des antécédents professionnels.
- Le groupe des travailleurs a classé au 3^e rang la recommandation visant à créer un comité national chargé d'allonger la liste des maladies professionnelles indemnisables, alors que les autres groupes y accordent beaucoup moins d'importance (groupe des employeurs, 8^e rang, groupe des gouvernements, 12^e rang, et groupe des autres intéressés, 14^e rang).
- Les groupes des gouvernements et des autres intéressés ont jugé la recommandation visant à constituer une base de données à l'échelle du Canada (non personnalisée) - dans laquelle le système de santé consigne des données notamment sur les antécédents professionnels, les

RÉSULTATS DU SONDAGE – MALADIES PROFESSIONNELLES (EN GÉNÉRAL)

facteurs héréditaires, l'exposition et les antécédents de tabagisme de chaque travailleur, beaucoup plus importante (5^e et 8^e rang respectivement) que les autres groupes. Le groupe des employeurs et celui des travailleurs l'ont tous deux reléguée en 15^e place.

4.63 Tableau des recommandations et leur ordre d'importance (rang) : maladies professionnelles (en général)

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe			
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres
1	5	Renseigner les étudiants, les jeunes travailleurs, les nouveaux employés et les immigrants sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail, y compris les risques de maladie, ainsi que sur leurs droits et leurs obligations à cet égard.	1	1	1	1	16	46	24	21
2	10	Constituer un registre national de toutes les maladies professionnelles indemnifiables.	7	2	2	5	11	46	19	18
3	11	Communiquer l'information sur les produits de substitution de différents produits chimiques dangereux.	4	7	4	2	12	41	17	21
4	3	Élaborer une base de données nationale sur l'exposition fournissant des renseignements sur les autorités responsables, l'identification des risques, etc.	11	5	3	3	9	42	17	19
5	12	Habiller une organisation centrale (comme le NIOSH aux É.-U.) à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires.	5	8	6	4	12	41	15	19
6	2	Exiger des médecins du travail qu'ils s'enquèrent des emplois actuels et antérieurs, et qu'ils consignent les données dans un système commun.	2	4	7	6	13	42	13	17
7	1	Sensibiliser davantage les professionnels de la santé aux questions de santé en milieu de travail – assurer la disponibilité d'outils comme des formulaires concernant l'hygiène au travail.	12	6	8	7	8	42	13	16
8	16	Allonger la liste des maladies professionnelles indemnifiables et, à cette fin, créer un comité national des maladies professionnelles.	8	3	12	14	11	44	10	13
9	4	Élaborer un mécanisme de suivi des antécédents professionnels.	3	9	9	12	12	37	13	13
10	13	Accroître le leadership de toutes les parties - comme les gouvernements, les CAT, les chercheurs, etc. - en ce qui	6	12	14	10	12	33	9	15

4.63 Tableau des recommandations et leur ordre d'importance (rang) : maladies professionnelles (en général)

Rang en ligne	Rang au forum	Recommandations	Rang par groupe				Nombre de votes par groupe				
			Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	Empl.	Trav.	Gouv.	Autres	
		concerne la reconnaissance et la prévention.									
11	9	Modifier les lois sur le respect de la vie privée de manière à ne pas entraver la recherche sur les maladies professionnelles.	10	14	10	9	10	31	12	15	
12	14	Recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels (par l'intermédiaire des services de réglementation) responsables de la vérification, de l'examen et de l'application des pratiques exemplaires et de la législation.	14	10	13	11	7	36	9	14	
13	6	Constituer une base de données à l'échelle du Canada (non personnalisée) - dans laquelle le système de santé consigne des données notamment sur les antécédents professionnels, les facteurs héréditaires, l'exposition et les antécédents de tabagisme de chaque travailleur.	15	15	5	8	3	31	16	15	
14	7	Exiger que le certificat de décès fournisse des renseignements sur les emplois occupés.	13	13	11	13	7	33	11	13	
15	15	Établir une loi ou un règlement national concernant les liquides d'usinage des métaux (0,1 mg/m3).	16	11	15	16	3	35	3	8	
16	8	Créer une équipe d'experts pour aider la petite entreprise.	9	16	16	15	10	16	0	13	
Total des votes par groupe :							156	596	201	250	

Annexe A : Recommandations des participants du forum affichées sur la page Web du sondage

- Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT)
- Stress
- Cancers professionnels
- Maladies infectieuses
- Maladies des voies respiratoires
- Maladies professionnelles (en général)

Recommandations des participants du forum : TMSLT

Ordre d'importance	Recommandations
1	Élaborer et appliquer des lois provinciales et fédérales relatives à l'ergonomie.
2	Élaborer un programme d'ergonomie efficace, qui sera mis en œuvre et évalué périodiquement (p. ex. surveillance par le comité de santé et sécurité).
3	Assurer la mise en application des lois et des règlements relatifs à l'ergonomie par les organismes gouvernementaux (de chaque champ de compétence).
4	Se doter d'un organisme national semblable au NIOSH, aux É.-U., et au HSE, au R.-U., visant la reconnaissance des blessures professionnelles.
5	Améliorer la formation des membres du milieu médical de manière à ce qu'ils reconnaissent les TMSLT.
6	Améliorer les efforts de prévention, par exemple favoriser la santé et le mieux-être dans le milieu de travail.
7	Améliorer la culture organisationnelle – la culture du milieu de travail - (les travailleurs craignent peut-être de signaler les blessures). Tenter d'abolir l'attitude « nous et eux ».
8	Obtenir l'engagement de la haute direction à l'égard de la reconnaissance et de la prévention des TMSLT.
9	Préparer différentes interventions dans le milieu de travail : 1) les travailleurs devraient prendre des mesures pour déterminer les risques généraux liés aux TMSLT (entraînant des douleurs et des souffrances) dans leur milieu de travail et les signaler à leur surveillant sans craindre les représailles ou l'exclusion; 2) les surveillants devraient évaluer et reconnaître les risques pour la SST, de même que les risques liés à l'ergonomie; et 3) la direction devrait élaborer des programmes de SST qui tiennent compte des préoccupations des travailleurs et/ou des surveillants.
10	Assurer la défense des droits et l'éducation par le transfert des connaissances et la sensibilisation aux TMSLT au moyen de l'élaboration d'un programme d'éducation (cheminement de carrière), de l'accroissement des activités de recherche et de la création d'un centre national pour le transfert des connaissances.
11	Accroître la recherche sur les causes des blessures et déterminer les principaux indicateurs.
12	Favoriser la sensibilisation et l'éducation, notamment la reconnaissance et la déclaration rapide du risque.
13	Assurer une étroite collaboration entre les employeurs et les fabricants lorsqu'ils achètent de l'équipement afin de veiller à ce que celui-ci réponde aux besoins de tous les travailleurs au sein de l'organisation, c.-à-d. à ce qu'il puisse être adapté au travailleur ou à ce qu'il élimine tout risque ergonomique en raison de sa conception.
14	Obtenir l'engagement de toutes les parties. Demander à tous les intervenants de travailler ensemble.
15	Améliorer l'accès à la formation à tous les niveaux de l'organisation.
16	Créer des partenariats pour améliorer la reconnaissance et les efforts de prévention.
17	Adopter une législation relative à l'ergonomie applicable à l'échelle du Canada - législation concernant la consignation et la communication dans le milieu de travail et application de la loi – Assurer l'éducation à tous les niveaux, à partir du niveau primaire jusqu'aux niveaux collégial et universitaire, et la formation dans tous les milieux de travail – Créer un centre de ressources et d'information en collaboration avec toutes les parties intéressées.
18	Accroître la formation axée sur la sensibilisation aux droits et responsabilités.
19	Améliorer les efforts de collaboration de tous les intervenants (milieu de travail, gouvernement, fournisseurs de soins de santé, employés), comme le présent forum tripartite.

Ordre d'importance	Recommandations
20	Faire appel à un organisme national comme le CCHST - qui peut fournir les points de vue des dirigeants, des travailleurs, du gouvernement et du milieu médical.
21	Modifier <i>la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (LSPAAT)</i> de manière à ce que les travailleurs et leur indemnisation redeviennent la priorité absolue.
22	Amener le personnel de la prévention et de l'indemnisation à travailler ensemble en vue d'améliorer la compréhension des facteurs de risque.
23	Assurer un soutien à l'Association canadienne d'ergonomie, de même qu'à d'autres associations professionnelles.
24	Élaborer une base de données sur les TMSLT, notamment sur les causes des blessures et les mesures de prévention.

Recommandations des participants du forum : stress

Ordre d'importance	Recommandations
1	Reconnaître le stress dans la législation des organismes de réglementation provinciaux et nationaux, et établir des liens entre ce facteur et d'autres éléments, p. ex. application de la loi, heures de travail, vacances, définitions des maladies.
2	Charger le CCHST de lancer une initiative nationale de sensibilisation au stress dans le milieu de travail, de se faire le champion de la cohérence législative et de servir de dépôt national de ressources et de stratégies liées au stress, et le doter des ressources nécessaires à ces fins.
3	Élaborer un ensemble d'outils, de ressources et de modèles axés sur le stress à l'intention des gouvernements, des travailleurs et des employeurs en vue de s'attaquer au stress (CCHST).
4	Reconnaître, aux niveaux de la planification et des systèmes établis par les employeurs et les groupes d'employeurs, que le stress doit être traité dans le cadre d'une politique et d'un programme de prévention.
5	Rejeter les obstacles à l'échelle des provinces, des secteurs d'activité et des praticiens. Chaque groupe doit assurer le leadership des activités qu'il met sur pied pour aplanir ces obstacles.
6	Mettre l'accent, au sein de la collectivité médicale et des milieux de travail canadiens, sur la coordination des recherches et l'exposition au stress selon des mesures nationales qui sont également comparables aux mesures internationales.
7	Modifier l'opinion publique canadienne de manière à faire reconnaître le stress comme un problème actuel, réel et généralisé, lié au milieu de travail.
8	Ne pas abrégier la liste des vœux en ce qui concerne le stress. Nous demandons de la gentillesse, de la compassion, de l'empathie et de la générosité d'esprit dans le milieu de travail. En d'autres mots, nous voulons un monde meilleur. Nous voulons voir des sourires sur les visages.
9	Traiter le problème du stress à la source - à l'échelle de l'organisation (intervention primaire - éliminer le risque à la source).
10	Faire des pressions auprès des commissions des accidents du travail et des gouvernements pour qu'ils adoptent une législation et qu'ils reconnaissent le stress dans le milieu de travail comme maladie professionnelle indemnisable.
11	Élaborer un code du stress canadien inspiré du code du stress de la CE, et encourager les CAT à l'adopter.
12	Identifier le stress comme risque lié au travail.
13	Élaborer des outils et des listes de contrôle du stress, p. ex. un outil d'évaluation du risque en vue d'évaluer le risque de maladie liée au stress que présente le milieu de travail.
14	Établir une collaboration entre les volets chargés du mieux-être et ceux responsables de SST (ministères, comités, etc.)
15	Accorder aux travailleurs un plus grand contrôle sur leur milieu de travail et leur environnement.
16	Évaluer les répercussions des problèmes de stress sur les coûts généraux des soins de santé (en raison de l'omission de reconnaître ce problème) et sur les milieux de travail.

17	Comparer la lutte contre l'intimidation dans les cours d'école à la lutte contre l'intimidation dans le milieu de travail. Promouvoir des programmes de sensibilisation et de prévention traitant du stress.
18	Élaborer une politique concernant le stress dans le milieu de travail semblable aux politiques de lutte contre le harcèlement au travail.
19	Créer et habiliter un organisme de recherche central canadien tripartite, semblable au NIOSH, et élaborer des recommandations quant aux orientations en matière de SST et de maladies professionnelles, assorties de définitions claires.
20	Ne pas appliquer aux gouvernements, à la fonction publique et aux organismes sans but lucratif, en ce qui concerne le stress, la vision du milieu des affaires dans le monde, basée sur le profit. La vision adoptée doit être fondée sur la responsabilité personnelle et professionnelle.
21	Constituer, au sein du comité de santé et sécurité au travail de l'association canadienne des dirigeants syndicaux, un sous-comité sur le stress en tant que maladie professionnelle de plus en plus répandue et élaborer son mandat.
22	Modifier la législation du travail pour diminuer les heures de travail, augmenter le nombre de jours de vacances et reconnaître le stress comme risque lié au milieu de travail.
23	Privilégier les gens plutôt que les dollars!

Recommandations des participants du forum : cancers professionnels

Ordre d'importance	Recommandations
1	Appliquer des principes de précaution dans le cadre de l'utilisation d'agents ou de produits chimiques dans le milieu de travail.
2	Interdire l'utilisation de l'amiante, de même que l'importation et l'exportation d'amiante par le Canada.
3	Établir un registre du cancer reliant les données sur le cancer aux professions et groupes industriels.
4	Augmenter les fonds de recherche gouvernementaux pour les études épidémiologiques sur les cancers professionnels.
5	Promouvoir une campagne de prévention du cancer - commencer dans les écoles élémentaires, continuer dans les écoles secondaires.
6	Trouver des moyens d'effectuer des études sur les cancers professionnels et de créer des bases de données tout en respectant le droit légitime à la protection de la vie privée. Actuellement, la recherche est compromise en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée.
7	Élaborer un programme national de surveillance des maladies professionnelles (cancers).
8	Favoriser, chez les employeurs et les travailleurs, les contrôles, l'information à la source de l'exposition, les renseignements relatifs à la santé et à la sécurité concernant les substances cancérigènes et les maladies professionnelles.
9	Allonger la liste des maladies professionnelles indemnisables et, à cette fin, créer un comité national des maladies professionnelles.
10	Lancer une campagne exhaustive de remplacement des substances cancérigènes.
11	Ajouter le sujet des « cancers professionnels » au programme des écoles secondaires.
12	Enchâsser, dans la législation même, l'obligation des fournisseurs de remplacer les substances cancérigènes par des substances non cancérigènes.
13	Obtenir les codes de pratiques exemplaires des autres pays et les communiquer.
14	Rechercher de manière énergique les produits chimiques cancérigènes utilisés dans le milieu de travail et les remplacer.
15	Reconnaître le droit de la population d'être informée des règlements des différentes municipalités afin de savoir quels produits chimiques et substances cancérigènes sont utilisés dans sa municipalité.
16	Aider les travailleurs et les entreprises à consigner les antécédents professionnels.
17	Élaborer un modèle tripartite portant sur la sensibilisation de la population.
18	Amorcer un processus visant à promouvoir une infrastructure canadienne travaillant à l'identification et au regroupement des substances cancérigènes d'usage restreint.
19	Assurer la diffusion publique d'une étude nationale sur l'omniprésence des substances cancérigènes.
20	Rappeler l'existence des victimes indirectes – favoriser une sensibilisation accrue aux effets des produits chimiques utilisés dans le milieu de travail sur les familles et les habitants du quartier.
21	Financer un conseil exclusivement chargé de l'étude des cancers professionnels - communiquer l'information aux intervenants à tous les niveaux, y compris à l'échelle internationale.
22	Adopter des méthodes de sensibilisation du public (marketing social) comme celles utilisées dans le cadre des campagnes de lutte contre le tabagisme et contre la conduite en état d'ébriété pour promouvoir la prévention du cancer.

Recommandations des participants du forum : maladies infectieuses

Ordre d'importance	Recommandations
1	<p>Adopter une stratégie de communications globale :</p> <p>1) À l'échelle internationale, charger l'OMS et les CDC des É.-U. de communiquer l'information directement aux autorités canadiennes.</p> <p>2) À l'échelle fédérale, investir une agence de santé fédérale canadienne (l'Agence de santé publique, éventuellement) du pouvoir de surveiller les maladies infectieuses à l'échelle internationale et de la responsabilité de diffuser l'information connexe à toutes les autorités provinciales, ainsi qu'à d'autres autorités. Recourir aux sites Web/Internet et aux réseaux de télécommunications spécialisés.</p> <p>3) À l'échelle provinciale, par le biais des organismes de santé et des ministères du Travail, diffuser rapidement et uniformément aux intervenants l'information sur les maladies infectieuses et les procédures de contrôle, l'EPI et les méthodes et le matériel de lutte contre les infections (pour réduire les risques d'éclosion et de pandémie).</p> <p>4) À l'échelle des autorités de la santé publique, vérifier la « nature » des soins de santé et leur conformité, et diffuser l'information au grand public.</p> <p>5) À l'échelle municipale, établir des protocoles provinciaux, communiquer avec les autorités de la santé publique pour les informer des éclosions locales et diffuser l'information auprès des résidents locaux dans le plus grand nombre de langues possibles.</p>
2	Communiquer les stratégies de prévention en matière de planification d'urgence.
3	Désigner un organisme fédéral responsable de l'application et de la coordination des politiques nationales.
4	Imputer aux organismes de réglementation la responsabilité de veiller à ce que tous les intervenants respectent les normes relatives aux pratiques exemplaires.
5	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale commune par le biais de l'Agence de santé publique, de systèmes d'alerte, de suivi et de surveillance.
6	Élaborer et mettre en œuvre une méthode de prévention primaire comportant l'utilisation de normes de santé publique internationales semblables aux normes ISO.
7	Veiller à ce que les autorités compétentes indemnisent tous les employés et les travailleurs touchés par des maladies infectieuses.
8	Améliorer les communications avec/entre les intervenants et la population durant les situations d'urgence.
9	Assurer la formation et l'éducation continues axées sur les modalités d'application des précautions en matière de lutte contre l'infection et le respect subséquent de ces normes (p. ex. comment se vêtir et retirer ses gants, comment mettre le masque, etc., en toute sécurité).
10	Élaborer un règlement visant la formation obligatoire concernant la lutte contre l'infection - analogue à la formation sur le SIMDUT.
11	Confier aux agences de santé publique (à tous les niveaux) la responsabilité de communiquer de l'information claire et exacte – renseignements sur les risques.
12	Planifier et mettre en œuvre des réseaux de communication efficaces, définir les rôles et responsabilités à tous les niveaux.
13	Charger les organismes de réglementation d'élaborer les politiques et les protocoles pertinents.
14	Sensibiliser davantage les employés aux maladies infectieuses.
15	Exiger des médecins qu'ils intègrent dans leur pratique les volets santé publique d'une part et, d'autre part, santé et sécurité au travail (y compris des activités comme la surveillance, l'évaluation médicale et la communication des risques/la déclaration des incidents).
16	Établir un plan d'éducation et de communication mettant les médias à contribution.

Ordre d'importance	Recommandations
17	Accroître la vaccination pour protéger les travailleurs.
18	Utiliser les précautions universelles, puis appliquer l'approche de la pire éventualité.
19	Exiger une formation post-secondaire dans le domaine de la santé, de la santé et sécurité, toutes disciplines confondues, à différents niveaux : par exemple, deux jours pour le génie et la médecine, et des connaissances de base pour les autres.
20	Assurer la mise en application de la loi et l'exécution d'évaluations périodiques pour aider à prévenir les maladies infectieuses.
21	Mettre en œuvre des systèmes de détection et de prévention des maladies infectieuses dans le milieu de travail.

Recommandations des participants du forum : maladies des voies respiratoires

Ordre d'importance	Recommandations
1	Habiller une organisation centrale, comme le NIOSH aux É.-U., à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires.
2	Rassembler des renseignements cohérents, de bonne qualité, compilés à l'échelle nationale de manière à réunir les données provenant des gouvernements, des travailleurs, des organismes, de la communauté médicale, de l'industrie, des associations industrielles et des syndicats.
3	Intégrer les ressources des ministères responsables des volets Travail, Environnement et Santé publique (des différents champs de compétence) pour former des groupes de travail en vue de mieux comprendre les causes des maladies respiratoires professionnelles, de sensibiliser davantage de gens à ces maladies et d'appliquer la réglementation afin de prévenir ces dernières.
4	Accroître le leadership de toutes les parties - comme les gouvernements, les CAT, les chercheurs, etc. – dans les domaines du dépistage et de la prévention.
5	Veiller à ce que les médecins praticiens soient mieux renseignés sur les maladies professionnelles (identification, reconnaissance).
6	Améliorer les règlements et leur application : 1) améliorer et diffuser des renseignements détaillés sur tous les produits chimiques qui causent des maladies respiratoires; 2) réduire les limites d'exposition professionnelle (dissocier les limites d'exposition professionnelle des VLE de l'ACGIH et tenir compte des études locales); et 3) réduire l'intervalle entre la collecte de données de recherche et l'élaboration des politiques pertinentes.
7	Déterminer et évaluer les maladies respiratoires professionnelles au moyen des éléments suivants : 1) ressources (en dollars) pour accroître la recherche sur les causes et les effets (études épidémiologiques); 2) collaboration tripartite des gouvernements, de l'industrie et des travailleurs; 3) amélioration de l'identification des risques et de l'évaluation des agents qui causent des maladies respiratoires professionnelles.
8	Accroître les ressources disponibles : 1) plus de fonds pour l'éducation et la sensibilisation des travailleurs, des gestionnaires, des syndicats et des professionnels de la santé; 2) trouver des produits de remplacement et améliorer les processus.
9	Recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels (par l'intermédiaire des services de réglementation) responsables de la vérification, de l'examen et de l'application des pratiques exemplaires et de la législation.
10	Améliorer les systèmes en milieu de travail et élaborer des programmes de contrôle : analyse coûts-avantages, projections au prorata, indemnisation, réingénierie, etc. (théorie de l'œuf et la poule).
11	Créer une organisation (financée par un gouvernement fédéral et/ou provincial et/ou territorial) pour assurer les services suivants : 1) éducation et lignes directrices à l'intention des employeurs et des travailleurs des soins primaires; 2) recherche, et 3) registre fédéral de données comprenant des renseignements sur les maladies et les produits chimiques.
12	Promouvoir un marketing social soutenu visant à sensibiliser les gens au problème des maladies respiratoires professionnelles.

Recommandations des participants du forum : maladies professionnelles (en général)

Ordre d'importance	Recommandations
1	Sensibiliser davantage les professionnels de la santé aux questions de santé en milieu de travail - assurer la disponibilité d'outils comme des formulaires concernant l'hygiène au travail.
2	Exiger des médecins du travail qu'ils s'enquière des emplois actuels et antérieurs, et qu'ils consignent les données dans un système commun.
3	Élaborer une base de données nationale sur l'exposition fournissant des renseignements sur les autorités responsables, l'identification des risques, etc.
4	Élaborer un mécanisme de suivi des antécédents professionnels.
5	Renseigner les étudiants, les jeunes travailleurs, les nouveaux employés et les immigrants sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail, y compris les risques de maladie, ainsi que sur leurs droits et leurs obligations à cet égard.
6	Constituer une base de données à l'échelle du Canada (non personnalisée) - dans laquelle le système de santé consigne des données notamment sur les antécédents professionnels, les facteurs héréditaires, l'exposition et les antécédents de tabagisme de chaque travailleur.
7	Exiger que le certificat de décès fournisse des renseignements sur les emplois occupés.
8	Créer une équipe d'experts pour aider la petite entreprise.
9	Modifier les lois sur le respect de la vie privée de manière à ne pas entraver la recherche sur les maladies professionnelles.
10	Constituer un registre national de toutes les maladies professionnelles indemnifiables.
11	Communiquer l'information sur les produits de substitution de différents produits chimiques dangereux.
12	Habiller une organisation centrale (comme le NIOSH aux É.-U.) à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires.
13	Accroître le leadership de toutes les parties - comme les gouvernements, les CAT, les chercheurs, etc. - en ce qui concerne la reconnaissance et la prévention.
14	Recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels (par l'intermédiaire des services de réglementation) responsables de la vérification, de l'examen et de l'application des pratiques exemplaires et de la législation.
15	Établir une loi ou un règlement national concernant les liquides d'usage des métaux (0,1 mg/m ³).
16	Allonger la liste des maladies professionnelles indemnifiables et, à cette fin, créer un comité national des maladies professionnelles.

Annexe B : Recommandations des participants du forum par ordre d'importance

- Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT)
- Stress
- Cancers professionnels
- Maladies infectieuses
- Maladies des voies respiratoires
- Maladies professionnelles (en général)

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : TMSLT

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
1	8	Obtenir l'engagement de la haute direction à l'égard de la reconnaissance et de la prévention des TMSLT.	197	11	4	193
2	2	Élaborer un programme d'ergonomie efficace, qui sera mis en œuvre et évalué périodiquement (p. ex. surveillance par le comité de santé et sécurité).	188	24	3	185
3	9	Préparer différentes interventions dans le milieu de travail : 1) les travailleurs devraient prendre des mesures pour déterminer les risques généraux liés aux TMSLT (entraînant des douleurs et des souffrances) dans leur milieu de travail et les signaler à leur surveillant sans craindre les représailles ou l'exclusion; 2) les surveillants devraient évaluer et reconnaître les risques pour la SST, de même que les risques liés à l'ergonomie; et 3) la direction devrait élaborer des programmes de SST qui tiennent compte des préoccupations des travailleurs et/ou des surveillants.	187	22	4	183
4	13	Assurer une étroite collaboration entre les employeurs et les fabricants lorsqu'ils achètent de l'équipement afin de veiller à ce que celui-ci réponde aux besoins de tous les travailleurs au sein de l'organisation, c.-à-d. à ce qu'il puisse être adapté au travailleur ou à ce qu'il élimine tout risque ergonomique en raison de sa conception.	185	25	2	183
5	12	Favoriser la sensibilisation et l'éducation, notamment la reconnaissance et la déclaration rapide du risque.	182	26	3	179
6	24	Élaborer une base de données sur les TMSLT, notamment sur les causes des blessures et les mesures de prévention.	176	31	8	168

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : TMSLT

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
7	7	Améliorer la culture organisationnelle – la culture du milieu de travail - (les travailleurs craignent peut-être de signaler les blessures). Tenter d'abolir l'attitude « nous et eux ».	173	35	7	166
8	5	Améliorer la formation des membres du milieu médical de manière à ce qu'ils reconnaissent les TMSLT.	166	38	9	157
9	14	Obtenir l'engagement de toutes les parties. Demander à tous les intervenants de travailler ensemble.	161	46	6	155
10	1	Élaborer et appliquer des lois provinciales et fédérales relatives à l'ergonomie.	160	42	13	147
11	6	Améliorer les efforts de prévention, par exemple favoriser la santé et le mieux-être dans le milieu de travail.	162	35	18	144
12	4	Se doter d'un organisme national semblable au NIOSH, aux É.-U., et au HSE, au R.-U., visant la reconnaissance des blessures professionnelles.	151	50	9	142
13	10	Assurer la défense des droits et l'éducation : par le transfert des connaissances et la sensibilisation aux TMSLT au moyen de l'élaboration d'un programme d'éducation (cheminement de carrière), de l'accroissement des activités de recherche et de la création d'un centre national pour le transfert des connaissances.	151	50	10	141
14	11	Accroître la recherche sur les causes des blessures et déterminer les principaux indicateurs.	150	57	9	141
15	3	Assurer la mise en application des lois et des règlements relatifs à l'ergonomie par les organismes gouvernementaux (de chaque champ de compétence).	151	48	14	137

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : TMSLT

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
16	17	Adopter une législation relative à l'ergonomie applicable à l'échelle du Canada - législation concernant la consignation et la communication dans le milieu de travail et application de la loi – Assurer l'éducation à tous les niveaux, à partir du niveau primaire jusqu'aux niveaux collégial et universitaire, et la formation dans tous les milieux de travail – Créer un centre de ressources et d'information en collaboration avec toutes les parties intéressées.	156	39	19	137
17	22	Amener le personnel de la prévention et de l'indemnisation à travailler ensemble en vue d'améliorer la compréhension des facteurs de risque.	147	55	11	136
18	19	Améliorer les efforts de collaboration de tous les intervenants (milieu de travail, gouvernement, fournisseurs de soins de santé, employés), comme le présent forum tripartite.	143	61	8	135
19	15	Améliorer l'accès à la formation à tous les niveaux de l'organisation.	145	54	11	134
20	18	Accroître la formation axée sur la sensibilisation aux droits et responsabilités.	140	63	10	130
21	16	Créer des partenariats pour améliorer la reconnaissance et les efforts de prévention.	140	57	11	129
22	20	Faire appel à un organisme national comme le CCHST - qui peut fournir les points de vue des dirigeants, des travailleurs, du gouvernement et du milieu médical.	135	66	11	124
23	23	Assurer un soutien à l'Association canadienne d'ergonomie, de même qu'à d'autres associations professionnelles.	138	54	20	118
24	21	Modifier la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (LSPAAT) de manière à ce que les travailleurs et leur indemnisation redeviennent la priorité absolue.	118	63	30	88

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : TMSLT

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
		<i>TOTAUX</i>	3802	1052	250	3552
				<i>POINTAGE TOTAL</i>		5104

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : stress

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
1	4	Reconnaître, aux niveaux de la planification et des systèmes établis par les employeurs et les groupes d'employeurs, que le stress doit être traité dans le cadre d'une politique et d'un programme de prévention.	155	25	0	155
2	9	Traiter le problème du stress à la source - à l'échelle de l'organisation (intervention primaire - éliminer le risque à la source).	152	17	7	145
3	12	Identifier le stress comme risque lié au travail.	149	18	10	139
4	1	Reconnaître le stress dans la législation des organismes de réglementation provinciaux et nationaux, et établir des liens entre ce facteur et d'autres éléments, p. ex. application de la loi, heures de travail, vacances, définitions des maladies.	146	23	10	136
5	23	Privilégier les gens plutôt que les dollars!	141	31	6	135
6	3	Élaborer un ensemble d'outils, de ressources et de modèles axés sur le stress à l'intention des gouvernements, des travailleurs et des employeurs en vue de s'attaquer au stress (CCHST).	138	34	7	131
7	13	Élaborer des outils et des listes de contrôle du stress, p. ex. un outil d'évaluation du risque en vue d'évaluer le risque de maladie liée au stress que présente le milieu de travail.	136	34	7	129
8	18	Élaborer une politique concernant le stress dans le milieu de travail semblable aux politiques de lutte contre le harcèlement au travail.	136	30	9	127
9	15	Accorder aux travailleurs un plus grand contrôle sur leur milieu de travail et leur environnement.	131	34	10	121
10	2	Charger le CCHST de lancer une initiative nationale de sensibilisation au stress dans le milieu de travail, de se faire le champion de la	130	38	11	119

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : stress

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
		cohérence législative et de servir de dépôt national de ressources et de stratégies liées au stress, et le doter des ressources nécessaires à ces fins.				
11	7	Modifier l'opinion publique canadienne de manière à faire reconnaître le stress comme un problème actuel, réel et généralisé, lié au milieu de travail.	133	27	14	119
12	17	Comparer la lutte contre l'intimidation dans les cours d'école à la lutte contre l'intimidation dans le milieu de travail. Promouvoir des programmes de sensibilisation et de prévention traitant du stress.	128	35	12	116
13	6	Mettre l'accent, au sein de la collectivité médicale et des milieux de travail canadiens, sur la coordination des recherches et l'exposition au stress selon des mesures nationales qui sont également comparables aux mesures internationales.	126	39	11	115
14	14	Établir une collaboration entre les volets chargés du mieux-être et ceux responsables de SST (ministères, comités, etc.).	123	45	8	115
15	10	Faire des pressions auprès des commissions des accidents du travail et des gouvernements pour qu'ils adoptent une législation et qu'ils reconnaissent le stress dans le milieu de travail comme maladie professionnelle indemnisable.	126	28	22	104
16	11	Élaborer un code canadien sur le stress inspiré du code sur le stress de l'UE, et encourager les CAT à l'adopter.	123	30	20	103
17	16	Évaluer les répercussions des problèmes de stress sur les coûts généraux des soins de santé (en raison de l'omission de reconnaître ce problème) et sur les milieux de travail.	111	49	11	100
18	19	Créer et habiliter un organisme de recherche	111	51	13	98

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : stress

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
		central canadien tripartite, semblable au NIOSH, et élaborer des recommandations quant aux orientations en matière de SST et de maladies professionnelles, assorties de définitions claires.				
19	21	Constituer, au sein du comité de santé et sécurité au travail de l'association canadienne des dirigeants syndicaux, un sous-comité sur le stress en tant que maladie professionnelle de plus en plus répandue et élaborer son mandat.	101	50	17	84
20	22	Modifier la législation du travail pour diminuer les heures de travail, augmenter le nombre de jours de vacances et reconnaître le stress comme risque lié au milieu de travail.	107	43	23	84
21	8	Ne pas abrégé la liste des vœux en ce qui concerne le stress. Nous demandons de la gentillesse, de la compassion, de l'empathie et de la générosité d'esprit dans le milieu de travail. En d'autres mots, nous voulons un monde meilleur. Nous voulons voir des sourires sur les visages.	96	60	19	77
22	5	Rejeter les obstacles à l'échelle des provinces, des secteurs d'activité et des praticiens. Chaque groupe doit assurer le leadership des activités qu'il met sur pied pour aplanir ces obstacles.	93	57	24	69
23	20	Ne pas appliquer aux gouvernements, à la fonction publique et aux organismes sans but lucratif, en ce qui concerne le stress, la vision du milieu des affaires dans le monde, basée sur le profit. La vision adoptée doit être fondée sur la responsabilité personnelle et professionnelle.	90	56	21	69
TOTAUX			2882	854	292	2590
Pointage total						4028

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance: cancers professionnels

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
1	1	Appliquer des principes de précaution dans le cadre de l'utilisation d'agents ou de produits chimiques dans le milieu de travail.	133	12	1	132
2	3	Établir un registre du cancer reliant les données sur le cancer aux professions et groupes industriels.	133	10	3	130
3	8	Favoriser, chez les employeurs et les travailleurs, les contrôles, l'information à la source de l'exposition, les renseignements relatifs à la santé et à la sécurité concernant les substances cancérigènes et les maladies professionnelles.	130	10	3	127
4	7	Élaborer un programme national de surveillance des maladies professionnelles (cancers).	127	13	3	124
5	2	Interdire l'utilisation de l'amiante, de même que l'importation et l'exportation d'amiante par le Canada.	122	14	7	115
6	14	Rechercher de manière énergique, sous la responsabilité de l'employeur, les produits chimiques cancérigènes utilisés dans le milieu de travail et les remplacer.	117	20	8	109
7	4	Augmenter les fonds de recherche gouvernementaux pour les études épidémiologiques sur les cancers professionnels.	112	26	4	108
8	9	Allonger la liste des maladies professionnelles indemnisables et, à cette fin, créer un comité national des maladies professionnelles.	111	28	5	106

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance: cancers professionnels

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
9	18	Amorcer un processus visant à promouvoir une infrastructure canadienne travaillant à l'identification et au regroupement des substances cancérigènes d'usage restreint.	113	19	8	105
10	12	Enchâsser, dans la législation même, l'obligation des fournisseurs de remplacer les substances cancérigènes par des substances non cancérigènes.	112	18	13	99
11	20	Rappeler l'existence des victimes indirectes – favoriser une sensibilisation accrue aux effets des produits chimiques utilisés dans le milieu de travail sur les familles et les habitants du quartier.	106	25	11	95
12	13	Obtenir les codes de pratiques exemplaires des autres pays et les communiquer.	103	30	9	94
13	16	Aider les travailleurs et les entreprises à consigner les antécédents professionnels.	98	41	4	94
14	15	Reconnaître le droit de la population d'être informée des règlements des différentes municipalités afin de savoir quels produits chimiques et substances cancérigènes sont utilisés dans sa municipalité.	107	23	14	93
15	19	Assurer la diffusion publique d'une étude nationale sur l'omniprésence des substances cancérigènes.	101	31	10	91
16	6	Trouver des moyens d'effectuer des études sur les cancers professionnels et de créer des bases de données tout en respectant le droit légitime à la protection de la vie privée. Actuellement, la recherche est compromise en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée.	97	36	9	88
17	10	Lancer une campagne exhaustive de remplacement des substances cancérigènes.	97	32	12	85

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance: cancers professionnels

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
18	21	Financer un conseil exclusivement chargé de l'étude des cancers professionnels - communiquer l'information aux intervenants à tous les niveaux, y compris à l'échelle internationale.	94	39	9	85
19	22	Adopter des méthodes de sensibilisation du public (marketing social) comme celles utilisées dans le cadre des campagnes de lutte contre le tabagisme et contre la conduite en état d'ébriété pour promouvoir la prévention du cancer.	88	45	11	77
20	5	Promouvoir une campagne de prévention du cancer - commencer dans les écoles élémentaires, continuer dans les écoles secondaires.	89	38	15	74
21	11	Ajouter le sujet des « cancers professionnels » au programme des écoles secondaires.	84	41	18	66
22	17	Élaborer un modèle tripartite portant sur la sensibilisation de la population.	74	53	12	62
TOTAUX			2348	604	189	2159
Pointage total						3141

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies infectieuses

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
1	1	<p>Adopter une stratégie de communications globale :</p> <p>1) À l'échelle internationale, charger l'OMS et les CDC des É.-U. de communiquer l'information directement aux autorités canadiennes.</p> <p>2) À l'échelle fédérale, investir une agence de santé fédérale canadienne (l'Agence de santé publique, éventuellement) du pouvoir de surveiller les maladies infectieuses à l'échelle internationale et de la responsabilité de diffuser l'information connexe à toutes les autorités provinciales, ainsi qu'à d'autres autorités. Recourir aux sites Web/Internet et aux réseaux de télécommunications spécialisés.</p> <p>3) À l'échelle provinciale, par le biais des organismes de santé et des ministères du Travail, diffuser rapidement et uniformément aux intervenants l'information sur les maladies infectieuses et les procédures de contrôle, l'EPI et les méthodes et le matériel de lutte contre les infections (pour réduire les risques d'éclosion et de pandémie).</p> <p>4) À l'échelle des autorités de la santé publique, vérifier la « nature » des soins de santé et leur conformité, et diffuser l'information au grand public.</p> <p>5) À l'échelle municipale, établir des protocoles provinciaux, communiquer avec les autorités de la santé publique pour les</p>	93	15	1	92

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies infectieuses

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
		informer des éclosions locales et diffuser l'information auprès des résidents locaux dans le plus grand nombre de langues possibles.				
2	9	Assurer la formation et l'éducation continues axées sur les modalités d'application des précautions en matière de lutte contre l'infection et le respect subséquent de ces normes (p. ex. comment se vêtir et retirer ses gants, comment mettre le masque, etc., en toute sécurité).	92	15	1	91
3	11	Confier aux agences de santé publique (à tous les niveaux) la responsabilité de communiquer de l'information claire et exacte – renseignements sur les risques.	94	9	5	89
4	21	Mettre en œuvre des systèmes de détection et de prévention des maladies infectieuses dans le milieu de travail.	90	15	3	87
5	14	Sensibiliser davantage les employés aux maladies infectieuses.	88	15	2	86
6	2	Communiquer les stratégies de prévention en matière de planification d'urgence.	87	20	3	84
7	5	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale commune par le biais de l'Agence de santé publique, de systèmes d'alerte, de suivi et de surveillance.	86	19	2	84
8	8	Améliorer les communications avec/entre les intervenants et la population durant les situations d'urgence.	89	14	6	83

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies infectieuses

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
9	12	Planifier et mettre en œuvre des réseaux de communication efficaces, définir les rôles et responsabilités à tous les niveaux.	83	19	6	77
10	6	Élaborer et mettre en œuvre une méthode de prévention primaire comportant l'utilisation de normes de santé publique internationales semblables aux normes ISO.	78	27	3	75
11	4	Imputer aux organismes de réglementation la responsabilité de veiller à ce que tous les intervenants respectent les normes relatives aux pratiques exemplaires.	80	22	7	73
12	7	Veiller à ce que les autorités compétentes indemnisent tous les employés et les travailleurs touchés par des maladies infectieuses.	81	20	8	73
13	15	Exiger des médecins qu'ils intègrent dans leur pratique les volets santé publique d'une part et, d'autre part, santé et sécurité au travail (y compris des activités comme la surveillance, l'évaluation médicale et la communication des risques/la déclaration des incidents).	78	24	5	73
14	19	Exiger une formation post-secondaire dans le domaine de la santé, de la santé et sécurité, toutes disciplines confondues, à différents niveaux : par exemple, deux jours pour le génie et la médecine, et des connaissances de base pour les autres.	76	28	4	72
15	10	Élaborer un règlement visant la formation obligatoire concernant la lutte contre l'infection, analogue à	79	21	7	72

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies infectieuses

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
		la formation sur le SIMDUT.				
16	3	Désigner un organisme fédéral responsable de l'application et de la coordination des politiques nationales.	74	32	3	71
17	20	Assurer la mise en application de la loi et l'exécution d'évaluations périodiques pour aider à prévenir les maladies infectieuses.	75	25	7	68
18	18	Utiliser les précautions universelles, puis appliquer l'approche de la pire éventualité.	76	23	9	67
19	13	Charger les organismes de réglementation d'élaborer les politiques et les protocoles pertinents.	63	34	9	54
20	17	Accroître la vaccination pour protéger les travailleurs.	64	29	12	52
21	16	Établir un plan d'éducation et de communication mettant les médias à contribution.	50	42	15	35
TOTAUX			1676	468	118	1558
					Pointage total	2262

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies des voies respiratoires

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
1	5	Veiller à ce que les médecins praticiens soient mieux renseignés sur les maladies professionnelles (identification, reconnaissance).	77	13	1	76
2	1	Habiller une organisation centrale, comme le NIOSH aux É.-U., à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires.	73	16	4	69
3	2	Rassembler des renseignements cohérents, de bonne qualité, compilés à l'échelle nationale de manière à réunir les données provenant des gouvernements, des travailleurs, des organismes, de la communauté médicale, de l'industrie, des associations industrielles et des syndicats.	71	18	2	69
4	3	Intégrer les ressources des ministères responsables des volets Travail, Environnement et Santé publique (des différents champs de compétence) pour former des groupes de travail en vue de mieux comprendre les causes des maladies respiratoires professionnelles, de sensibiliser davantage de gens à ces maladies et d'appliquer la réglementation afin de prévenir ces dernières.	73	15	4	69
5	8	Accroître les ressources disponibles : 1) plus de fonds pour l'éducation et la sensibilisation des travailleurs, des gestionnaires, des syndicats et des professionnels de la santé; 2) trouver des produits de remplacement et améliorer les processus.	70	19	3	67
6	6	Améliorer les règlements et leur application : 1) améliorer et diffuser des renseignements détaillés sur tous les produits chimiques qui causent des maladies respiratoires; 2) réduire les limites d'exposition professionnelle (dissocier les limites d'exposition professionnelle des VLE de l'ACGIH et tenir compte des études locales); et 3) réduire l'intervalle entre la collecte de données de recherche et l'élaboration des politiques pertinentes.	69	19	6	63

ANNEXE B : *Recommandations des participants du forum par ordre d'importance*

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus importante	De même importance	Moins importante	Pointage
7	7	Déterminer et évaluer les maladies respiratoires professionnelles au moyen des éléments suivants : 1) ressources (en dollars) pour accroître la recherche sur les causes et les effets (études épidémiologiques); 2) collaboration tripartite des gouvernements, de l'industrie et des travailleurs; 3) amélioration de l'identification des risques et de l'évaluation des agents qui causent des maladies respiratoires professionnelles.	68	19	5	63
8	11	Créer une organisation (financée par un gouvernement fédéral et/ou provincial et/ou territorial) pour assurer les services suivants : 1) éducation et lignes directrices à l'intention des employeurs et des travailleurs des soins primaires; 2) recherche, et 3) registre fédéral de données comprenant des renseignements sur les maladies et les produits chimiques.	67	23	5	62
9	9	Recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels (par l'intermédiaire des services de réglementation) responsables de la vérification, de l'examen et de l'application des pratiques exemplaires et de la législation.	59	27	5	54
10	4	Accroître le leadership de toutes les parties - comme les gouvernements, les CAT, les chercheurs, etc. - dans les domaines du dépistage et de la prévention	57	30	4	53
11	12	Promouvoir un marketing social soutenu visant à sensibiliser les gens au problème des maladies respiratoires professionnelles.	55	27	11	44
12	10	Améliorer les systèmes en milieu de travail et élaborer des programmes de contrôle : analyse coûts-avantages, projections au prorata, indemnisation, réingénierie, etc. (théorie de l'œuf et la poule).	52	30	11	41
TOTAUX			791	256	61	730
					Pointage total	1108

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies professionnelles (en général)

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus important	De même importance	Moins importante	Pointage
1	5	Renseigner les étudiants, les jeunes travailleurs, les nouveaux employés et les immigrants sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail, y compris les risques de maladie, ainsi que sur leurs droits et leurs obligations à cet égard.	107	12	0	107
2	10	Constituer un registre national de toutes les maladies professionnelles indemnissables.	97	11	3	94
3	11	Communiquer l'information sur les produits de substitution de différents produits chimiques dangereux.	94	12	3	91
4	3	Élaborer une base de données nationale sur l'exposition fournissant des renseignements sur les autorités responsables, l'identification des risques, etc.	92	12	5	87
5	12	Habiller une organisation centrale (comme le NIOSH aux É.-U.) à élaborer et à tenir à jour une base de données documentaires.	88	21	1	87
6	2	Exiger des médecins du travail qu'ils s'enquière des emplois actuels et antérieurs, et qu'ils consignent les données dans un système commun.	88	22	3	85

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies professionnelles (en général)

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus important	De même importance	Moins importante	Pointage
7	1	Sensibiliser davantage les professionnels de la santé aux questions de santé en milieu de travail - assurer la disponibilité d'outils comme des formulaires concernant l'hygiène au travail.	84	20	5	79
8	16	Allonger la liste des maladies professionnelles indemnisables et, à cette fin, créer un comité national des maladies professionnelles.	80	28	2	78
9	4	Élaborer un mécanisme de suivi des antécédents professionnels.	79	27	4	75
10	13	Accroître le leadership de toutes les parties - comme les gouvernements, les CAT, les chercheurs, etc. - en ce qui concerne la reconnaissance et la prévention.	76	26	7	69
11	9	Modifier les lois sur le respect de la vie privée de manière à ne pas entraver la recherche sur les maladies professionnelles.	75	29	7	68
12	14	Recruter un plus grand nombre d'hygiénistes industriels (par l'intermédiaire des services de réglementation) responsables de la vérification, de l'examen et de l'application des pratiques exemplaires et de la législation.	73	31	7	66

Recommandations des participants du forum par ordre d'importance : maladies professionnelles (en général)

Ordre d'importance selon le sondage Web	Ordre d'importance selon le forum	Recommandations	Plus important	De même importance	Moins importante	Pointage
13	6	Constituer une base de données à l'échelle du Canada (non personnalisée) - dans laquelle le système de santé consigne des données notamment sur les antécédents professionnels, les facteurs héréditaires, l'exposition et les antécédents de tabagisme de chaque travailleur.	72	30	7	65
14	7	Exiger que le certificat de décès fournisse des renseignements sur les emplois occupés.	73	30	9	64
15	15	Établir une loi ou un règlement national concernant les liquides d'usinage des métaux (0,1 mg/m ³).	61	38	12	49
16	8	Créer une équipe d'experts pour aider la petite entreprise.	55	47	16	39
TOTAUX			1294	396	91	1203
					Pointage total	1781

Annexe C : Commentaires et recommandations des personnes ayant voté durant le sondage en ligne

- - Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT)
 - Stress
 - Cancers professionnels
 - Maladies infectieuses
 - Maladies des voies respiratoires
 - Maladies professionnelles (en général)
-
- Note : Les commentaires qui suivent proviennent des personnes ayant voté et sont présentés tels qu'ils ont été soumis et peuvent contenir des propos rudes ou offensants.
-

•

Commentaires et recommandations : TMSLT

Alb.	Employeurs	La solution commence par l'éducation physique et l'information sur la santé au sein du système d'éducation. Nous réduisons continuellement le financement des programmes scolaires. La formation sur les TMSLT devrait être obligatoire pour tous les employeurs dans le cadre de leur orientation, au même titre que celles touchant le SIMDUT, le TMD; c'est une question tout aussi importante dans les milieux de travail. Le taux d'employés exposés à un produit chimique est beaucoup moindre que celui des employés souffrant de TMSLT.
T.-N.-L.	Employeurs	CSPAAT — ce n'est pas à l'échelle de tout le Canada.
Ont.	Employeurs	Certaines réponses sont classées comme ayant la même importance, parce que la question n'était pas assez précise pour permettre un autre classement — p. ex. la réglementation peut, selon la forme qu'elle prendra, se révéler efficace.
Ont.	Employeurs	Il est crucial que la prévention et l'éducation soient les clés de la réduction, et peut-être de l'élimination, des TMSLT. Cela permettrait au moins de diminuer les TMSLT dans tous les milieux de travail.
Alb.	Gouvernements	De nombreuses blessures ont pour origine les lieux de travail, mais progressent très très lentement. En ce qui me concerne, je me suis infligé une importante restriction médicale en soulevant des articles plus lourds que le poids maximum autorisé par mon médecin, et je me trouve maintenant dans la position où mon employeur aimerait procéder à mon renvoi. Une telle décision me laisserait médicalement inapte au travail et sans revenu. Bien que je travaille pour un ministère du gouvernement, mon employeur s'en tirerait à bon compte puisque les représentants de mon syndicat m'ont dit : « Si tu avais le choix d'offrir un emploi permanent à une personne ayant une déficience ou à une personne sans aucune déficience, laquelle choisirais-tu? » Je vous remercie.
C.-B.	Gouvernements	Les bases de données relatives aux antécédents professionnels auraient priorité, suivies de la collaboration entre la gestion et les syndicats, et de l'éducation de la communauté médicale.
N.-É.	Gouvernements	Dans mes réponses précédentes, j'ai davantage fait appel à mes 15 ans d'expérience dans le secteur privé en qualité d'ergonome qu'à mon rôle actuel au sein du gouvernement. Pour ce qui a trait aux suggestions précédemment cotées « De même importance » et « Moins importante », je crois que ces activités occupent déjà une place suffisante (et ne contribuent pas à la résolution des problèmes de TMSLT) ou me semblent irréalistes et/ou inefficaces en ce qui concerne les TMSLT. Merci de l'occasion d'exprimer mon opinion sur le sujet.
Ont.	Gouvernements	Il est difficile d'évaluer des aspects semblables de l'ergonomie dans tous les lieux de travail, même au sein d'un secteur donné d'activités (p. ex. le secteur des services, le travail de bureau). Il faut utiliser des critères uniformes et mesurables comme éléments de comparaison et d'évaluation afin d'identifier la cause profonde de troubles semblables.

Commentaires et recommandations : TMSLT

Ont.	Gouvernements	Je favoriserais la définition de « bonnes pratiques » ou l'élaboration de « codes de bonnes pratiques » plutôt que de lois ou de réglementations prescriptives en matière de santé et de sécurité concernant les questions d'ergonomie et de TMSLT.
Ont.	Gouvernements	Au sujet de la question 19 : Faire participer les universités en leur confiant le mandat de communiquer avec les groupes présents dans les milieux de travail afin d'obtenir leur rétroaction et d'entamer des recherches visant à résoudre les problèmes relevés dans les milieux de travail et de parfaire nos connaissances dans ces domaines.
Qc	Gouvernements	Je n'hésite jamais à donner le nom de votre organisation comme référence pour les questions d'ergonomie que vous avez traitées. Merci
Man.	Travailleurs	On semble accorder davantage d'importance et disposer de plus d'information relativement aux soins de santé, aux chaînes de production et à l'ergonomie dans les bureaux. Il serait utile de disposer d'un plus grand nombre d'études et de davantage de renseignements sur les outils, une pelle par exemple, et la position ergonomique à utiliser pour le travail dans les mines et les postes de garde. La règle généralement convenue concernant la longueur d'une pelle à neige est la hauteur de l'épaule. Avez-vous déjà observé une personne qui pelletait de la neige avec une pelle standard? Elle penche automatiquement le dos, ce qui, après une période prolongée, entraîne des maux ou une blessure au dos. Il faut étudier de plus près ce type de situations.
N.-É.	Travailleurs	Rectifier les décisions ou les mesures prises de mauvaise foi par les responsables du travail social individualisé à la commission des accidents du travail : à cause de ces actions, des familles perdent leur maison, leur crédit, et je pourrais même ajouter entraînent certains travailleurs blessés à se suicider. Mettre au fin aux abus; corriger la situation en adoptant une loi sur les actes posés de mauvaise foi.
Ont.	Travailleurs	Les recommandations que j'ai classées sous la colonne « De même importance » sont aussi importantes, mais je voulais m'assurer que celles qui me semblent primordiales soient examinées en priorité.
Ont.	Travailleurs	En Ontario, les TMS constituent la principale cause de BJTP selon les statistiques de la CSPAAT. Le gouvernement doit absolument adopter une réglementation claire et exécutoire s'il veut véritablement réduire les JTP. Une meilleure éducation sur la façon de reconnaître les problèmes a également une grande importance.

Commentaires et recommandations : TMSLT

Ont.	Travailleurs	La CSPAAT doit travailler POUR les travailleurs; elle agit comme si la blessure n'était pas réelle jusqu'à ce qu'il soit bien établi qu'il y a effectivement blessure. J'ai essayé de faire reconnaître une blessure antérieure depuis le mois d'AOÛT 2004 et j'ai essuyé un refus. Je dois m'adresser à mon syndicat et faire appel, ce qui semble être la norme pour la CSPAAT. De plus, la CSPAAT dit toujours qu'elle manque de personnel et que les choses demanderont plus de temps que d'habitude...Que doit faire le travailleur pour payer ses factures? Une chance que je contribue à Manulife. Et le plus fou, c'est que j'ai subi une intervention chirurgicale et que je suis de retour au travail depuis deux semaines, avec une charge de travail modifiée, sans jamais avoir touché le moindre sou de la CSPAAT pour la blessure que j'ai subie sur les lieux de travail. Une CHANCE que nous avons la CSPAAT!
Ont.	Travailleurs	Une réglementation claire forcera les employeurs à apporter des modifications en vue de prévenir les TMSLT. Le fait que les troubles musculo-squelettiques entraînent des coûts s'élevant à des millions de dollars ne semble pas aussi efficace qu'une réglementation très claire.
Ont.	Travailleurs	Les gouvernements et la CSPAAT devraient imposer aux employeurs diverses mesures, tant incitatives que dissuasives, afin qu'ils se penchent davantage sur les questions d'ergonomie.
Qc	Travailleurs	Votre sondage n'est pas très clair. La cote « De même importance » indique-t-elle une mesure plus importante que la cote « Moins importante »? Ces pondérations devraient plutôt être présentées dans l'ordre Plus importante-Plus ou moins importante-De même importance. Il n'y a aucune cote Indésirable. À mon avis, certains organismes de réglementation en matière d'ergonomie (de la Californie p. ex.) ne font qu'empirer les choses.
Qc	Travailleurs	Éduquer les employés en diffusant la documentation et en offrant des cours qui traitent de la réduction des risques de TMSLT.
Qc	Travailleurs	Suite question 13. Non seulement les employeurs devraient travailler en étroite collaboration avec les fabricants, mais ils devraient prévoir la participation des employés qui utilisent l'appareil. Cela aurait pour avantage de favoriser des modifications concrètes qui permettraient aux salariés d'avoir un outil très bien adapté à leurs besoins et, du même coup, les employeurs épargneraient du temps et de l'argent.
Alb.	Autres intéressés	Veiller à ce que tous les groupes concernés (employés, employeurs, ergonomes, professionnels de la réadaptation, médecins, spécialistes en rémunération/rentes d'invalidité, etc) soient réunis car seul un travail d'équipe de leur part permettra de réduire les TMSLT.

Commentaires et recommandations : TMSLT

C.-B.	Autres intéressés	<p>La formulation de ces recommandations suggère généralement que les TMSLT ne sont ni reconnus ni compris correctement dans les milieux de travail. L'examen des statistiques concernant les plaintes reçues par toutes les CAT au Canada montre toutefois que ces commissions reconnaissent et versent des indemnités relativement à ces troubles et maladies. Dans de nombreux cas, c'est la catégorie de maladies professionnelles où l'on observe une hausse du nombre de demandes d'indemnisation. À mon avis, il est très dangereux d'ouvrir la porte plus grande encore aux indemnisations relatives à cette catégorie de maladies — on craint déjà suffisamment, dans le secteur de l'indemnisation/des RH/de la SST que les coûts de ces troubles entraînent la faillite du système.</p>
C.-B.	Autres intéressés	<p>L'ergonomie, particulièrement « l'ergonomie des locaux à bureaux », est bien mal comprise à l'extérieur de la communauté des spécialistes de l'environnement et de la SST. Les CAT reconnaissent rarement la validité des demandes d'indemnisation qui s'y rapportent, en grande partie parce que les médecins n'ont pas la moindre idée des agents causals et des facteurs de risques pertinents. De plus amples recherches doivent être effectuées sur les tâches ou les mouvements précis qui sont responsables de malaises ou de troubles spécifiques, et sur la manière de les traiter efficacement. J'entends régulièrement des médecins dire à leurs patients « Il n'y a aucun traitement pour ça. Vous devez apprendre à vivre avec. » Ce n'est pas une situation acceptable. La plupart des TMSLT peuvent être évités par une planification adéquate, et une intervention rapide et appropriée dès l'apparition des premiers symptômes permet généralement de les régler. La plupart des fabricants de matériel ou d'équipement n'ont aucune connaissance en matière d'ergonomie. Des fauteuils très mal conçus sont dits « ergonomiques » parce qu'ils sont munis de 5 roulettes, et non pas parce qu'ils assurent un support adéquat ou améliorent la posture en position assise. Ces fabricants de matériel ou d'équipement ne sont assujettis à aucune « norme » ou « exigence », et cela n'a aucun sens.</p>
C.-B.	Autres intéressés	<p>1. À la suite d'un emploi erroné, le terme « ergonomie » est de plus en plus souvent associé uniquement aux TMSLT. Les expressions « risques ergonomiques » et « réglementation de l'ergonomie » sont trompeuses et attribuent au mot « ergonomie » un sens qu'il n'a pas. L'ergonomie désigne le champ d'études ayant pour objet la prévention des blessures, outre diverses notions telles que l'augmentation de la satisfaction, de la productivité et de la convivialité, et fait donc partie des éléments de solution en vue de prévenir les TMSLT. Techniquement, les « risques ergonomiques » désigneraient les risques se rapportant à l'étude du travail... ou les risques pouvant être la cause d'une faible convivialité ou d'une productivité déficiente (et non pas nécessairement de blessures). Il serait beaucoup plus juste de parler de risques de TMS ou de risques de blessures.</p> <p>2. Je vous remercie d'aborder la question de l'appui de l'ACE dans votre sondage. La formation d'associations professionnelles reconnues est un outil important pour la création d'un bassin de professionnels suffisant, ce qui, ultimement, est bénéfique pour l'industrie.</p>

Commentaires et recommandations : TMSLT

Ont.	Autres intéressés	<p>Vous avez oublié d'intégrer des travailleurs, particulièrement des travailleurs blessés, dans votre démarche. La plupart des travailleurs victimes d'une blessure ne pouvait défrayer le coût d'inscription à votre colloque. Vous faites référence aux <i>travailleurs</i>, mais vous ne mentionnez pas les travailleurs blessés, et souvent ces deux groupes ne sont pas du même avis. De plus, de nombreux travailleurs ne sont pas syndiqués. Il n'y a pas de solution universelle pour régler tous les TMSLT. À la recommandation 13, il faudrait inclure les travailleurs dans le processus des achats. Les travailleurs connaissent mieux que quiconque les tâches qu'ils doivent accomplir et les exigences physiques qu'elles comportent. Si vous voulez régler un de ces problèmes par des achats plus appropriés, vous devrez absolument y faire participer des travailleurs.</p>
Ont.	Autres intéressés	<p>Un trop grand nombre d'entre nous sont victimes de maladies qui auraient pu être évitées. On ne peut plus ignorer les coûts qu'elles représentent pour chacun de nous ainsi que pour nos familles, nos employeurs, nos systèmes de soins de santé et l'ensemble de la société!</p>
Ont.	Autres intéressés	<p>Il faudrait reconnaître le fait que les travailleurs qui se sont blessés sont plus susceptibles de souffrir de TMS, du fait qu'ils doivent adapter leurs mouvements ou faire appel à d'autres parties du corps pour compenser la faiblesse de la partie du corps blessée.</p>
Ont.	Autres intéressés	<p>Appuyer de nouvelles initiatives telles que le Ontario's Centre for Research Expertise for the Prevention of Work-Related Musculoskeletal Disorders.</p> <p>Il y a un grand besoin de projets nouveaux dans le domaine du transfert des technologies...Il faut recruter de nouveaux partenaires qui s'engageront activement dans les travaux de transfert, les chercheurs n'étant généralement pas bien intégrés, de par la nature même de leur travail, dans les exigences concrètes du transfert des connaissances. Les chercheurs et le personnel des gouvernements/quasi-gouvernements (p. ex. les associations oeuvrant en faveur de lieux de travail sécuritaires) n'ont tout simplement pas le niveau de crédibilité requis dans les milieux de travail pour leur imposer l'adoption des nouvelles connaissances et l'exécution des changements nécessaires! Bien que les syndicats aient fait des efforts considérables pour assurer le transfert des connaissances pratiques dans les milieux de travail... il y a malheureusement là aussi un manque de crédibilité, la crainte d'éventuels objectifs « inavoués », « cachés », etc. étant toujours nourrie par le peu de confiance que leur accorde encore aujourd'hui la direction de nombreuses entreprises.</p>
Ont.	Autres intéressés	<p>Les professionnels de l'ergonomie travaillant dans les entreprises ont grand besoin de sources et de documents de référence normalisés, de même que d'un organisme structuré capable de superviser et de mettre à jour les renseignements servant à évaluer les tâches liées à un emploi. Il n'existe pour le moment ni consignes ni réglementation indiquant aux ergonomes à quelle organisation ils doivent s'adresser et quels « documents » ou quelles « sources » de référence ils doivent utiliser pour interpréter les données obtenues. Certaines entreprises ont rédigé leurs propres lignes directrices et recommandations, qui s'appliquent exclusivement à elle et ne sont pas partagées avec les autres entreprises de ce secteur industriel.</p>

Commentaires et recommandations : TMSLT

Ont.	Autres intéressés	J'ai éprouvé des problèmes musculo-squelettiques à mon travail; je fais partie de l'industrie du transport. J'ai informé mon employeur du problème que me cause un type d'autobus et j'ai perdu mon emploi après avoir refusé de le conduire. Après avoir invoqué l'article 43 de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> et présenté des documents médicaux appuyant ma demande, j'ai été réintégré au travail et affecté beaucoup plus loin de chez moi. Je dois maintenant travailler tard la nuit, alors que je travaillais le jour deluis des années et des années!
Qc	Autres intéressés	Il faut reconnaître et faire savoir le plus possible que l'ergonomie est la clé en ce qui concerne les TMSLT. Seulement 3 de vos 24 questions mentionnent le terme « ergonomie ». Comment se fait-il que la communauté des spécialistes de la SST ait tant de difficulté à reconnaître le rôle crucial que jouent l'ergonomie et les ergonomes dans ce domaine? Cela relève-t-il, comme le mentionne la recommandation 7, d'une question d'attitude « nous et eux »? Les TMSLT ne peuvent être maîtrisés sans une meilleure connaissance et sans un respect des principes de l'ergonomie : il faut le reconnaître ouvertement.
Qc	Autres intéressés	Mettre sur pied des mécanismes de consultation permanents auprès de l'Association canadienne d'ergonomie.
Sask.	Autres intéressés	Voilà encore une vision simpliste en ce qui a trait à la mise en application, etc. Il me semble que les énoncés se composent de fort louables « déclarations d'intention » qui ne témoignent d'aucune véritable compréhension de la responsabilité personnelle de chaque travailleur en vue d'assurer le bon fonctionnement des opérations. Je crois que la notion « d'interaction homme-machine » est valable, mais je ne la retrouve dans aucune des recommandations ci-dessus. Il faut étudier de façon beaucoup plus sérieuse les compétences que doivent posséder les personnes occupant les fonctions d'ergonome. Aujourd'hui, tout le monde peut accrocher une cloison séparative et se faire appeler ergonome par la suite! C'est particulièrement vrai des personnes qui prétendent être ergonomes à la CSPAAAT!

Commentaires et recommandations : stress

C.-B.	Employeurs	<p>La corrélation directe entre le stress et le nombre de blessures au sein de la main-d'œuvre peut facilement être observée. Ceci dit, je me dois également de préciser que les organisations d'indemnisation des accidents du travail de TOUTES les provinces doivent être remodelées afin de servir ceux qui en ont le plus besoin (les travailleurs victimes d'une invalidité prolongée ou blessés). Mettez fin aux abus des travailleurs blessés et de leur famille en acceptant l'avis médical du médecin personnel du travailleur plutôt que celui de compères bien rémunérés par les commissions d'indemnisation de chaque champ de compétence qui n'ont jamais rencontré le patient ou le travailleur souffrant d'une déficience ou d'une blessure . Tout cela doit cesser. Demandez-vous un instant : « Si cela arrivait à mon père, et qu'il était mis sur la voie de garage, aux oubliettes quoi, aimeriez-vous cela? », Je vous garantis que non si votre propre père s'était retrouvé coincé dans un fauteuil roulant depuis 3 ans après avoir été un homme actif et travaillant toute sa vie, mais la commission d'indemnisation ne se soucie pas de lui; elle ne pense qu'à son bilan financier! Si vous voulez savoir mon nom, je vais vous l'écrire dans le front!!! Je suis vraiment écoeuré, je vous le dit! Venez me voir, questionnez-moi pour l'amour du ciel...C'est de la merde ce sondage... c'est complètement biaisé! S...!!!</p>
	Employeurs	<p>Le questionnaire, à mon avis, est biaisé et orienté en faveur des travailleurs et d'une réglementation plus stricte. De nombreux programmes et la réglementation existante encadrent déjà les deux aspects du stress en milieu de travail — le stress physique et le stress psychologique. Citons, par exemple, les mesures d'ergonomie et les programmes anti-TMS destinés à éliminer les tensions et les contraintes indues _ le stress physique _ et les programmes de santé et de mieux-être traitant en outre du harcèlement _ le stress mental. Nous avons besoin de mesures permettant d'assurer la mise en application et le respect des dispositions réglementaires actuelles, et non d'une loi de plus!</p> <p>Il faut aussi reconnaître que le stress est difficilement mesurable et facile à simuler. La réduction des heures de travail, l'augmentation des congés annuels et la mise en place de mesures idéalistes similaires entraîneront une baisse de productivité et une hausse du chômage. C'est à ce moment que le stress posera vraiment un problème.</p> <p>Je le répète : le stress est difficile à mesurer et facile à simuler. La réduction des heures de travail, la reconnaissance du stress comme une maladie indemnisable et l'adoption d'autres mesures sans réfléchir à toutes leurs conséquences ne feront qu'ajouter du stress sur l'économie et le niveau de l'emploi. Nous avons déjà suffisamment financé les fraudeurs des CAT par nos taxes. Quand cesseront- nous de ...</p>

Commentaires et recommandations : stress

Ont.	Employeurs	Il faut comprendre que le stress est un « risque, une sorte de danger » et non pas une maladie « indemnisable ». La rémunération doit être versée à l'égard de la maladie ou de la blessure découlant de l'exposition à ce risque. Par conséquent, je ne suis pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle le stress au travail est une maladie indemnisable, tout comme je n'approuve pas la consigne voulant que l'exposition à un produit chimique soit reconnue comme une maladie indemnisable. Tant que nous n'envisagerons pas le stress comme un risque plutôt qu'un résultat final, il sera difficile d'obtenir l'appui de la population en vue d'interventions plus efficaces, etc. Il est plus important de comprendre les répercussions de l'exposition au stress sur des problèmes tels que les TMS et autres maladies liées.
Ont.	Employeurs	Au sujet de la question 5, je ne sais pas si des groupes individuels travaillant dans ce but pourraient accomplir cela. Je crois que la démarche doit être plus étendue, plus générale, à moins qu'il ne s'agisse de groupes très importants.
Ont.	Employeurs	Il y aura toujours une part de stress dans les milieux de travail — c'est pourquoi nous avons besoin d'outils pour déterminer quelles sont les situations dysfonctionnelles et pour aider ceux qui souffrent d'un excès de stress.
Sask.	Employeurs	Je ne suis pas d'accord avec l'affirmation voulant que le milieu de travail soit la « source » du stress que nous ressentons tous! Peut-être qu'une meilleure éducation pour chacun de nous, du PDG jusqu'au dernier employé, nous enseignant comment prendre notre vie en charge, comment éliminer les éléments qui nous stressent et comment prendre les décisions qui sont bonnes à la fois pour nous et pour notre santé constitue une meilleure solution. Aucun employeur ni comité de santé et sécurité au travail ne doit et ne pourra jamais être responsable de la satisfaction que suscite, chez un employé, un emploi, un superviseur ou un patron, l'entreprise pour laquelle il travaille, sa relation avec sa femme, son conjoint ou son enfant adolescent, etc. etc. Ce serait une erreur que de simplifier ou de ramener tout cela à la simple expression de « stress au travail »; cela ne rend pas compte de la multitude de facteurs pouvant constituer une source de stress pour une personne en particulier. Le stress est inhérent à la « vie ». La seule idée que les employeurs puissent le protéger contre toutes les situations stressantes est ridicule — le stress est un phénomène TRÈS SUBJECTIF.
C.-B.	Gouvernements	Descriptions de tâches, charges de travail et heures de travail excessives. Ce type de charge de travail doit être réévalué; par. ex. les tâches du personnel infirmier du réseau public, les maladies liées au stress et l'invalidité prolongée qui en découle. L'éducation de niveau universitaire en outre... Personnellement, je désirais travailler. À mon retour de congé de maternité, l'administrateur a refusé le partage d'un poste d'infirmière avec une autre personne. J'ai continué de travailler à temps plein jusqu'à ce que je me retrouve avec une grave dépression du postpartum... Cela aurait facilement pu être évité. C'est une grande perte tant pour l'employée que pour l'employeur!...
Ont.	Gouvernements	Le stress doit être étudié dans la perspective qu'un environnement de travail empoisonné crée une exploitation malade sur les plans éthique et fiscal. Le Code des droits de la personne ne mentionne en rien la question de l'intimidation au travail et nous nous retrouvons donc avec des équipes de gestion qui sont incapables de reconnaître et de maîtriser l'intimidation au travail, ce qui dégénère en situations plus graves et se traduit par des milieux de travail encore plus stressants.

Commentaires et recommandations : stress

Ont.		On ne devrait pas avoir à visionner les bandes vidéo montrant le cinglage ou les coups portés aux détenus.
Autres	Gouvernements	La question 2 du sondage est la clé pour faire avancer les choses; cela pourrait être confié à n'importe quel organisme ou agence, et non pas nécessairement au CCHST. Je suis en faveur d'un organisme tripartite constitué dans le seul but de gagner le marathon contre les blessures liées au stress en milieu de travail.
Ont.	Travailleurs	La politique sur le stress de la CSPAAAT de l'Ontario est indécente et outrageuse.
Ont.	Travailleurs	C'est la même chose dans tous les milieux de travail et c'est en train de devenir le plus gros problème auquel doivent s'attaquer immédiatement tous les travailleurs, les membres de la direction des entreprises et les gouvernements.
Ont.	Travailleurs	Il faudrait adopter une loi fédérale sur le harcèlement psychologique semblable à celle qui existe au Québec. Le projet de loi C-451 (je crois que c'est le bon numéro) a été abandonné après la 2 ^e ou la 3 ^e lecture et devrait être soumis de nouveau. Chaque province devrait se doter d'une réglementation du genre.
que	Travailleurs	Je connais un travailleur à qui l'on a annoncé la perte de son emploi. Son nom a été affiché sur une liste indiquant les dates de cessation d'emploi. Lui ainsi que d'autres employés figurant sur cette liste ont postulé un travail au sein de la même compagnie mais dans une autre région géographique, se sont fait promettre des fins de semaine et des quarts de travail de 12 heures, 12 heures et 10 heures. Cela ne s'est pas produit et l'équipe de maintenance a été assignée à un horaire (5) 12; ce travailleur particulier a souffert d'un manque de sommeil qui, lui, a engendré des hallucinations. Celles-ci ont occasionné son retrait et les employeurs de même que la CSPAAAT affirment que son stress n'était pas causé par un événement traumatisant. Le stress et le manque de sommeil peuvent avoir un effet très néfaste sur le corps et l'esprit. Un de mes proches parents souffre d'un désordre de ce type. Cette grande entreprise NE SE SOUCIE PAS de ses employés.
Ont.	Travailleurs	En qualité d'agent de correction fédéral et de représentant niveau III de la CSPAAAT, je vois tous les jours les répercussions néfastes et débilantes du milieu de travail sur notre personnel. Non seulement sommes nous exposés aux risques importants que posent les populations de détenus, mais nous sommes aussi confrontés au cercle autocratique des gestionnaires d'établissements correctionnels qui se débattent eux-mêmes pour garder leur distance par rapport aux détenus. J'ai vu les conséquences de notre propre dénigrement des travailleurs blessés. Tout se passe comme si le reste du monde croyait fermement dans le processus de la sélection naturelle et que nous commençons instantanément à dénigrer nos confrères et consoeurs lorsqu'ils se blessent... Tout ceux qui affirment qu'il faut offrir des aménagements aux employés blessés tentent simplement d'adoucir le processus... Ce n'est pas acceptable!!!
Ont.	Travailleurs	Les gouvernements et les milieux de travail DOIVENT prendre conscience du fait que le stress constitue un risque très réel pouvant parfois être la cause d'une invalidité.

Commentaires et recommandations : stress

Ont.	Travailleurs	Les recommandations que j'ai classées sous la colonne « De même importance » sont aussi importantes, mais je voulais m'assurer que celles qui me semblent primordiales soient examinées en priorité.
Ont.	Travailleurs	La plupart des gens n'ont pas besoin d'explications sur le stress : ils le vivent tous les jours. L'augmentation du salaire minimum pourrait contribuer à réduire un peu le stress. Je le répète : le stress n'est pas considéré comme un problème professionnel et il sera très difficile de contrecarrer la manière dont les employeurs ont tiré profit de cette perception et continuent de le faire, puisque l'insécurité que cause cette vision est tout à leur avantage! Les employeurs, appuyés des gouvernements, définissent les conditions de travail à respecter, les tâches à exécuter et la façon de s'en acquitter. Ils disposent donc de tous les moyens nécessaires pour prévenir le stress, mise à part la volonté de le faire.
Ont.	Travailleurs	Le stress en général, et non pas seulement le stress chronique et le stress post-traumatique, doit être reconnu par la CSPAAT comme maladie indemnisable.
Ont.	Travailleurs	Le stress est l'une des principales causes d'absentéisme chez les employés. C'est une question qui mérite un examen attentif et des programmes de mieux-être au travail combinés à des programmes de gestion du stress doivent être mis sur pied pour le réduire le plus possible.
Ont.	Travailleurs	Cela ne se réalisera jamais -- Les employeurs attribueront toujours la faute à autre chose qu'au milieu de travail! D'ici à ce que les organismes gouvernementaux reconnaissent le stress comme un risque ou une maladie professionnelle, les plus fervents défenseurs de la SST ne pourront pas changer grand chose!
Qc	Travailleurs	De nombreux points étaient incompréhensibles.
Alb.	Autres intéressés	La question 22 susmentionnée devrait aussi contenir le texte « étudier la charge de travail et les aspects contradictoires des tâches à accomplir ». (22. Modifier la réglementation relative à l'emploi en vue de réduire les heures de travail, d'augmenter les jours de vacances, d'étudier la charge de travail et les aspects contradictoires des tâches à accomplir, et reconnaître le stress comme risque professionnel.)
Alb.	Autres intéressés	Le stress est une réaction déclenchée par une première action. Ce n'est pas mortel; ne concentrez pas toutes vos énergies sur cet aspect. Les gens doivent simplement apprendre « à dire non ». Le stress en milieu de travail est le résultat de systèmes de gestion dysfonctionnels — je le sais parce que je travaille pour une gestion tout à fait dysfonctionnelle au sein d'une très grande entreprise. Je peux dire NON et je le fais.
Alb.	Autres intéressés	Certaines de ces questions sont intimement liées aux valeurs véhiculées et doivent, par conséquent, être abordées de différentes façons. Dans de tels cas, les changements ne pourront pas être observés du jour au lendemain.
C.-B.	Autres intéressés	C'est une voie dans laquelle les professionnels de la SST doivent s'engager avec beaucoup de prudence. Les responsables de la SST et des RH devront travailler en très étroite collaboration avant de définir leur position — les répercussions sont gigantesques!

Commentaires et recommandations : stress

C.-B.	Autres Intéressés	<p>Il serait dangereux de reconnaître « le stress au travail » comme maladie professionnelle ou de l'englober dans cette catégorie et d'accepter les demandes d'indemnisation qui en découlent, car c'est une zone grise dont il est facile d'abuser. En plus de se transformer en cauchemar pour les vérificateurs de demandes d'indemnisation, une telle position pourrait vraisemblablement acculer à la faillite tous les systèmes des CAT du Canada. Le stress est omniprésent, ses causes sont variées et ne se limitent pas au monde du travail. La « société hautement technologique » d'aujourd'hui est l'une des principales causes. Une part du stress au travail provient de la culture individuelle de l'entreprise tandis que d'autres sources sont plus personnelles, l'obsession du travail par ex. Il faut rétablir un équilibre et les employeurs doivent reconnaître les répercussions du stress en milieu de travail (ce que ne font pas la majorité des employeurs). Le mieux-être devrait faire partie du modèle de <i>l'environnement et la santé et sécurité au travail</i> (ESST), et ne devrait JAMAIS être traité comme un secteur distinct au sein de l'organisation.</p>
C.-B.	Autres Intéressés	<p>Je crois que la plupart des recommandations du présent sondage ne rendent pas compte des nombreux aspects subjectifs du stress et, de ce fait, affirment à tort que le stress fait partie intégrante de diverses caractéristiques du milieu de travail (eg. « Privilégier les gens plutôt que les dollars! »). Cette approche pose un risque très réel de négliger plus d'un facteur personnel ou encore de considérer implicitement que les milieux de travail constituent des sources de référence appropriées pour la détermination de ces facteurs personnels. Il pourrait en résulter un traitement inadéquat de problèmes tout ce qu'il y a de plus réels, en fonction d'hypothèses très générales concernant, par exemple, la « source » du stress. De plus, il serait très difficile d'adopter une telle réglementation sans autoriser par le fait même une trop grande intrusion dans la vie privée des travailleurs. Je ne confierais certainement pas au CCHST, aux associations syndicales ou au gouvernement le mandat de cerner un sujet aussi vaste et aussi subjectif, puis de définir comment la société dans son ensemble doit traiter ces questions. Le stress lié au travail est un problème beaucoup trop important pour tenter de le résoudre en se fondant sur des hypothèses simplistes et un langage biaisé, pour ne pas dire antagoniste, tel que l'expression « Privilégier les gens plutôt que les dollars! ». Je pourrais continuer par une longue critique de ce sondage, mais j'ai mieux à faire. Je me demande toutefois si le but de ce projet est vraiment d'étudier objectivement le problème du stress. Je me demande si les parties concernées ont la volonté d'adopter une attitude plus réaliste et je défendrais une dimension productive du stress en qualité de facteur individuel et social au même titre que les caractéristiques propres au milieu de travail.</p>
C.-B.	Autres Intéressés	<p>J'ai été victime d'abus dans mon milieu de travail et je suis incapable de travailler en ce moment à cause d'un traumatisme lié à un abus au travail, c'est-à-dire de l'intimidation et du harcèlement de la part de la direction. Je souffre d'un trouble de stress post-traumatique ainsi que de nombreux symptômes physiques. Je n'ai pas réintégré mon lieu de travail depuis le 15 août 2004. J'ai déposé un grief le 10 juin 2004 et aucune décision n'a été prise. Je n'ai plus aucune source de revenus.</p>
N.-B.	Autres Intéressés	<p>Le coût des maladies et des absences associées au stress dépasse les bénéfices. La recommandation 23 devrait par conséquent être reformulée ...ce sont exactement les mêmes visions... mais elles doivent être reconnues comme telles.</p>

Commentaires et recommandations : stress

Ont.	Autres intéressés	<p>Il est assez ironique de constater qu'un grand nombre d'entreprises se sont dotées, pour les milieux de travail dont elles sont responsables, de stratégies soigneusement présentées sur papier mais opposeront beaucoup de résistance lorsque vous adoptez ces politiques et tentez de les mettre en application. Je rappelle souvent à bon nombre de mes collègues que les choses sont souvent bien différentes de ce qu'elles semblaient être à première vue. Je connais des gens qui ont flanché sous la tension et le stress auxquels ils faisaient face chaque jour. J'ai été isolé pendant plus de sept ans au cours desquelles j'ai été quotidiennement confronté au stress et au harcèlement alors que mes collègues me percevaient comme le fauteur de troubles simplement parce que je revendiquais mes droits. Je leur répondais « Ce n'est pas ton cas aujourd'hui. Comment peux-tu savoir que ce ne sera pas ton tour demain? » Maintenant, plusieurs personnes viennent me demander comment faire lorsque la direction s'en prend à elles continuellement. J'aimerais simplement donner un exemple des situations auxquelles je dois faire face au travail. J'ai soumis tous les renseignements pertinents pour toucher mes prestations de maladie depuis juillet 2002. La direction prétend ne jamais les avoir reçus et j'ai dû les présenter de nouveau en mars 2005. J'ai remis à la direction la copie originale du mois de juillet 2002 accompagnée des derniers renseignements à jour au mois de mars 2005, mais j'attends toujours mes prestations de maladie. Je pense à écrire un livre — si seulement vous saviez le reste!</p>
Qc	Autres intéressés	<p>Le stress est un facteur causal de maladie professionnelle; ce n'est pas une maladie en soi! Certains énoncés pourraient être reformulés pour clarifier le fait que la santé mentale est en jeu lorsqu'il s'agit d'invalidité due au stress.</p>
Sask.	Autres intéressés	<p>Je suis très déçue des éléments énumérés dans la présente liste. Il me semble que l'on impute au milieu de travail tous les maux associés au stress. Perception très limitée — personne n'aborde les questions du niveau de confiance en soi et des faits marquants dans la vie de l'employé qui ont une incidence sur sa capacité de bien travailler. Retournez faire vos devoirs; vous devriez peut-être embaucher des spécialistes qui font des travaux de recherche sur le stress!</p>

Commentaires et recommandations : cancers professionnels

Ont.	Employeurs	Le tabagisme est un facteur contributif des cancers professionnels. Le gouvernement fédéral doit se pencher sur la grande accessibilité des cigarettes s'il veut sérieusement s'occuper des cancers professionnels. La plupart des questions posées dans ce sondage, si elles avaient porté sur le tabagisme, auraient tenté de savoir pourquoi on n'a pas accordé une plus grande importance au tabagisme dans ce sondage.
Ont.	Employeurs	Je ne pense pas que la sensibilisation accrue du public devrait être le point de mire et je pense fermement que les écoles n'ont rien à voir avec ça (il faut se concentrer sur d'autres choses). Nous devrions travailler sur l'amélioration de la sécurité dans l'environnement et le lieu de travail plutôt que de simplement dire aux personnes d'être prudentes. Les pressions de l'industrie doivent être le centre d'intérêt.
Ont.	Gouvernements	<p>Une bonne évaluation des risques, qui doit être accompagnée de la mise en place de mesures d'ingénierie, est plus efficace et plus utile que de tout simplement remplacer les produits chimiques qui peuvent causer des cancers. Il ne faut pas oublier qu'il est possible que ce ne soit pas les matières premières utilisées qui causent le cancer, mais les produits dérivés générés au cours du processus de fabrication. De plus, certains produits chimiques peuvent être un ingrédient essentiel pour fabriquer un produit utile. Il suffit de penser aux agents extincteurs CFC-12B1 et fréon 13B1. Ils étaient efficaces et propres bien que nocifs pour l'atmosphère. Toutefois, ils étaient nécessaires lors d'un incendie. En fait, les agents appauvrissant la couche d'ozone provenaient des réfrigérateurs et des appareils de conditionnement d'air (type fenêtre en particulier) que nous avons jetés ou rechargés.</p> <p>Les recommandations 4 et 21 doivent être fusionnées. Le Conseil national de recherches du Canada devrait octroyer une subvention annuelle pour la recherche sur les cancers professionnels.</p> <p>Certaines recommandations proposaient d'améliorer la compréhension des médecins concernant les maladies professionnelles; c'est pourquoi la santé professionnelle devrait être un cours obligatoire pour les médecins dans le cadre de leur examen d'agrément.</p>
Ont.	Gouvernements	Il devrait être interdit de fumer dans les institutions fédérales, pour le personnel comme pour les détenus.
Sask.	Gouvernements	Je pense qu'une retombée utile de la conférence serait que le CCHST et les participants de la conférence exercent des pressions officielles sur les organismes fédéraux et/ou provinciaux pertinents pour rendre obligatoire la déclaration des emplois passés et présents lorsqu'on consigne des cas de cancer dans les bases de données provinciales (ou fédérales) sur la santé.
Alb.	Travailleurs	S'assurer que la santé professionnelle fait partie du tronc commun de la formation des médecins et des infirmières.

Commentaires et recommandations : cancers professionnels

N.-B.	Travailleurs	Le Comité national sur les expositions environnementales et professionnelles a été institué par les groupes d'action prioritaire de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. La stratégie est une alliance d'organismes nationaux et provinciaux de lutte contre le cancer, la Société canadienne du cancer, l'INCC, et de représentants des parties concernées. La Stratégie est financée par Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada. Nous avons formulé 23 ébauches de recommandation, dont de nombreuses sont analogues à celles proposées dans le sondage. Je recommande vivement que nous travaillions ensemble pour préparer leur mise en œuvre. Nous avons également préparé un rapport sur les meilleures pratiques que nous serions heureux de partager avec vous et avec les participants de l'atelier. Veuillez m'indiquer comment nous pourrions coopérer à cet égard.
Ont.	Travailleurs	Un registre national des cancers professionnels est indispensable. Il est criminel, compte tenu de tout l'argent donné aux programmes sur le cancer, que l'exposition professionnelle soit complètement ignorée.
Ont.	Travailleurs	Le London and District Labour Council (LDLC) a communiqué avec de nombreux conseils du travail dans le sud-ouest de l'Ontario et a reçu des réponses provenant d'organisations représentant près de 150 000 travailleurs. Action Cancer Ontario a ignoré en grande partie notre demande de registre sur le cancer. Le LDLC aimerait travailler avec votre groupe afin de nous aider dans notre démarche.
Ont.	Travailleurs	Il faudrait créer un fonds pour les victimes indirectes afin qu'elles aient une certaine sécurité du revenu.
Ont.	Travailleurs	Les recommandations que j'ai cotées « de même importance » demeurent très importantes, mais je voulais m'assurer de mettre l'accent sur celles que je juge les plus importantes.
Ont.	Travailleurs	Arrêtez de blâmer les « modes de vie malsains », même s'ils augmentent les risques. En effet, il est connu qu'entre 70 et 80 % de tous les cancers sont liés au travail. Et arrêtez d'utiliser les travailleurs comme des rats de laboratoire!
Ont.	Travailleurs	La communauté médicale doit recevoir une formation plus poussée en ce qui concerne les cancers et les maladies professionnels. Le lieu de travail n'est jamais mentionné lorsqu'un diagnostic est posé ou un traitement, administré. Le mode de vie est souvent considéré comme la première cause des cancers, mais cela est faux dans de nombreux cas. Éliminer les substances cancérigènes et se doter d'un registre est la première étape. Toutefois, la communauté médicale doit être mieux sensibilisée aux conditions auxquelles les travailleurs sont exposés quotidiennement.
Ont.	Travailleurs	Il faut vraiment plus d'information pour traiter ces questions. Vraiment!
Ont.	Travailleurs	Les employeurs doivent être tenus de donner de la formation et d'effectuer des vérifications annuelles sur le SIMDUT. Il faut renforcer la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario</i> en ce qui concerne les risques

Commentaires et recommandations : cancers professionnels

		chimiques au travail (SIMDUT). Informer les travailleurs avant qu'ils deviennent infectés ou qu'ils contractent un cancer professionnel.
Alb.	Autres intéressés	J'ai eu la leucémie à deux reprises et je pense qu'elles ont été causées par les produits chimiques avec lesquels je travaille. J'apprécierais recevoir une indemnisation.
C.-B.	Autres intéressés	Le message se perd et les gens deviennent désensibilisés à propos du cancer parce que « tout cause le cancer » (c'est la réponse standard que j'entends lorsque je les mets en garde contre un produit cancérigène en particulier). Il faut plus de sensibilisation à l'école, de la maternelle à la 12 ^e année, et dans les établissements post-secondaires. Il faut mieux comprendre les effets synergiques des produits chimiques. Après toutes ces années, nous ne savons toujours pas grand chose sur beaucoup de produits chimiques que l'on utilise tous les jours, en particulier ceux que l'on utilise à petite dose.
Ont.	Autres intéressés	<p>Assurer un financement cohérent à long terme pour effectuer la surveillance des cancers et des maladies professionnelles aux niveaux fédéral et provincial. Fournir de la formation et du financement pour que des membres du personnel puissent effectuer des études épidémiologiques (statisticiens, personnel médical, experts en informatique et personnel formé dans l'évaluation de l'exposition).</p> <p>Élaborer des protocoles et des lignes directrices appropriés de même que la méthodologie statistique et de couplage nécessaire pour mener des études sur les cancers professionnels qui permettent de s'assurer qu'elles sont de qualité, qu'elles obtiennent l'approbation des pairs et qu'elles satisfassent aux règles d'éthique (par exemple un document similaire aux <i>Guidelines for Good Epidemiology Practices for Occupational and Environmental Epidemiology Research</i> élaboré par la Chemical Manufacturers Association en 1991). Formuler des questions recommandées, des normes de codage et de vérification concernant la collecte de données d'éléments tels que la profession et l'industrie. Financer la mise sur pied de registres qui comprennent des renseignements sur la profession et l'industrie, de même que des données sur le stade de la maladie et le traitement.</p> <p>S'assurer que l'examen éthique des études est mené par du personnel connaissant l'épidémiologie du travail et la durée des études, qui sont longues (contrairement aux études cliniques). Cela demande de conserver et de consulter les dossiers des travailleurs pendant de longues périodes pour qu'il soit possible de faire des études sur le cancer.</p> <p>Encourager l'utilisation d'un registre national sur les cancers et les données statistiques essentielles, qui serait relié à d'autres bases de données (p. ex. des dossiers par cohortes, des bases de données indiquant la profession et l'industrie codées de manière cohérente) contenant des renseignements sur la profession et d'autres données socio-démographiques, et le financer. Mettre en place des mécanismes visant à permettre d'examiner et d'approuver rapidement ces études (p. ex. organismes de financement, organismes traitant des statistiques essentielles et des cancers) par les</p>

Commentaires et recommandations : cancers professionnels

		<p>provinces et les territoires, ainsi qu'au fédéral.</p> <p>Élaborer une série d'indicateurs spécifiques (p. ex. causes des décès et cancers par profession et industrie) qui peuvent être utilisés pour suivre la progression de la santé au travail sur une certaine période de temps et selon la province. Présenter un compte rendu annuel.</p> <p>Rassembler les documents et les renseignements clés provenant des études antérieures et actuelles sur les cancers professionnels effectuées au Canada et les rendre accessibles dans le but de faciliter la recherche et la prévention du cancer.</p> <p>Encourager la collecte et le codage uniformes des renseignements sur la profession et l'industrie de manière qu'il soit possible de comparer ces données à celles recueillies par les provinces, le gouvernement fédéral ou les autres pays.</p> <p>Recueillir les antécédents détaillés de travail et d'exposition, et utiliser comme modèles des registres qui ont déjà été mis en œuvre (p. ex. le Fichier dosimétrique national du Canada). S'assurer que ces registres sont informatisés et documentés. Veiller à la confidentialité et à la sécurité des renseignements au fil du temps grâce à une législation.</p> <p>Encourager et financer l'ajout de renseignements sur la profession et l'industrie, et la collecte de données sur l'exposition dans le cadre de sondages nationaux et provinciaux.</p> <p>Travailler avec les entreprises, les travailleurs, les organismes de réglementation et les autres organisations afin de mener des études sur les cancers professionnels et de communiquer les résultats de ces études.</p>
Ont.	Autres intéressés	Spécifier les méthodes de travail à utiliser en présence de cancérigènes.

Commentaires et recommandations : maladies infectieuses

Ont.	Employeurs	Toutes ces recommandations, si elles étaient mises en application, permettraient de prévenir une grave pandémie au Canada. Il était difficile de ne pas les classer toutes comme élément important de la solution.
Alb.	Gouvernements	Certains de nos employés ont été mis à contribution durant les crises du SRAS et de la grippe aviaire. L'expérience a mis en lumière d'importantes lacunes sur le plan des communications avec Santé Canada et très peu d'empressement, de la part d'un organisme fédéral, à collaborer avec le CDC de la C.-B.
C.-B.	Gouvernements	Les services infirmiers de santé publique et les programmes de santé préventive sont mes principales préoccupations. Je considère la prévention comme l'un des principaux sujets sur lesquels il faut donner de la formation aux travailleurs et à la population... dès MAINTENANT. Évitez de traiter/soigner ou de dépenser de fortes sommes pour une intervention après l'accident ou la blessure. Un problème médical aurait pu être évité dans bien des cas. À la question 19 par exemple, deux jours constitue à peine un congé minimum. Les omnipraticiens doivent être mieux informés en matière de soins de santé préventifs. Autre exemple, pourquoi les médecins veulent-ils vacciner les bébés et les enfants en bonne santé? Ces campagnes d'immunisation pourraient viser seulement les bébés et les enfants à risques. Ils reçoivent gratuitement les produits biologiques, tels que vaccins DCT, ROR, etc., mais chargent des frais au réseau de soins de santé! Habituellement, une infirmière autorisée donne le vaccin. Les cliniques communautaires de soins pour enfants où travaillent des infirmières compétentes et expérimentées sont à mon avis mieux équipés pour cela. Une autre de mes grandes préoccupations se rapporte au besoin d'éducation en matière de nutrition. Nous avons grandement besoin de nutritionnistes qualifiés dans nos communautés. Il faut aider la population à réapprendre à s'alimenter sainement, à faire de l'exercice. Combien épargnerions-nous au chapitre des interventions en milieu hospitalier, etc.???
Ont.	Gouvernements	L'éducation d'abord! L'expérience acquise durant la crise du CRAS nous a révélé d'importantes faiblesses en ce qui concerne les communications, l'éducation des travailleurs de la santé et la prise en charge par des autorités compétentes.
Alb.	Travailleurs	Tout programme de planification et de communication doit inclure des mesures relatives à la santé et à la sécurité des intervenants et des travailleurs — il ne s'agit pas simplement d'une question de santé publique — dans les systèmes présentement en vigueur, la santé, l'hygiène publique et les mesures de santé et sécurité au travail sont complètement dissociées.
N.-É.	Travailleurs	J'aimerais que le gouvernement fédéral participe davantage aux questions de sécurité au travail/CSPAAT relativement aux travailleurs blessés, car il se contente pour le moment du rôle de partenaire silencieux. Il est grandement temps que le gouvernement fédéral se penche sur les décisions et les politiques abusives de ses partenaires provinciaux dans le cadre de la réglementation appliquée par les CAT.
Ont.	Travailleurs	Les recommandations que j'ai classées sous la colonne « De même importance » sont aussi importantes, mais je voulais m'assurer que celles qui me semblent primordiales soient examinées en priorité.
Ont.	Travailleurs	Les personnes en position d'autorité doivent être franches et honnêtes avec la population, et elles doivent s'avancer et dire ouvertement ce qu'est réellement la maladie en cause – et non pas multiplier les démarches et transmettre le problème à quelqu'un d'autre. Les employeurs et les travailleurs, pour ce qui a trait aux maladies infectieuses, ont besoin de lignes directrices uniformisées et exécutoires.
Alb.	Autres intéressés	La première question concernant les communications est assez complexe. Je ne sais pas trop comment répondre.
C.-B.	Autres intéressés	Au sujet de la recommandation 21, je crois que le problème provient du besoin d'assurer la coordination des différents systèmes existants.

Commentaires et recommandations : maladies infectieuses

C.-B.	Autres intéressés	Bon nombre de ces éléments sont déjà en place, mais ne sont pas mis en application de façon uniforme. Une formation obligatoire en santé et sécurité au travail (plus de 2 jours) au niveau post-secondaire serait bien utile pour tout le monde. L'Association d'hygiène publique NE DEVRAIT PAS être l'organisme désigné responsable. C'est plutôt le rôle de Santé Canada, assorti d'un certain pouvoir de mise en application/de poursuivre au besoin. AUGMENTER le financement!
Ont.	Autres intéressés	Pourriez-vous centrer vos efforts sur l'éducation, la formation et l'appui des praticiens de médecine générale afin de faciliter le diagnostic, l'évaluation et le contrôle des maladies infectieuses (connues et inconnues).

Commentaires et recommandations : maladies des voies respiratoires

Ont.	Gouvernements	Il devrait être interdit de fumer dans les établissements fédéraux, tant pour le personnel que pour les détenus.
Alb.	Travailleurs	Les maladies professionnelles devraient faire partie de la formation de base des infirmières — principales personnes soignantes de notre système de soins de santé.
N.-B.	Travailleurs	Le CCHST pourrait jouer ce rôle important, s'il était assuré d'un financement adéquat.
Ont.	Travailleurs	Problème tributaire de la question toujours irrésolue de la fumée secondaire... Des montagnes de toxines sont en suspension dans l'air sur les lieux de travail. Faisons enfin quelque chose pour mettre fin à cette abomination qui se perpétue d'elle-même – le tabagisme.
Ont.	Travailleurs	Les recommandations que j'ai classées sous la colonne « De même importance » sont aussi importantes, mais je voulais m'assurer que celles qui me semblent primordiales soient examinées en priorité.
Ont.	Travailleurs	Veuillez vous assurer qu'une des parties concernées prenne les rennes pour éduquer les autres sur la façon de remédier aux failles et de redresser nos systèmes d'éducation.
Ont.	Travailleurs	Il faut effectuer davantage d'inspections-surprises.
Ont.	Travailleurs	Renforcer la réglementation établissant le SIMDUT et assurer le respect de l'obligation de donner une formation annuelle de base ou de recyclage sur le SIMDUT. Redonner à la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> de l'Ontario la place qu'elle occupait avant l'arrivée au pouvoir des progressistes conservateurs de Mike Harris!!!
Qc	Travailleurs	Il faut obtenir plus de renseignements pour mieux protéger les travailleurs évoluant dans une atmosphère où l'air ambiant peut être dangereux, où il y a un étroit contact avec des pigeons par exemple (qui sont responsables de nombreuses maladies respiratoires chez l'humain qui les cotoie). L'ignorance ne peut excuser les écarts ayant une incidence sur la santé ou la sécurité humaine!!! Merci de lire les commentaires de D. Duranleau — membre du local 414, syndicat des employés du transport de Montréal.
Sask.	Travailleurs	Des lois uniformes d'un bout à l'autre du pays doivent être adoptées pour bannir le tabagisme dans tous les lieux de travail.
Alb.	Autres intéressés	Nos sommes réticents à soutenir un groupe professionnel – les hygiénistes industriels – en faveur d'un autre.
C.-B.	Autres intéressés	Des TONNES de renseignements peuvent facilement être obtenus de différentes sources de référence, mais un grand nombre de personnes ne les consultent pas. Pourquoi doubler les efforts des CDC, du Niosh, du HHH, etc.? Utiliser simplement leurs données, qui offrent un plus grand échantillonnage. Les CAT ne comprennent pas très bien les questions de sensibilité chimique (causant souvent des troubles tels que l'asthme) et autres risques chimiques, en plus petites doses. Elles ne reconnaissent pas non plus les malaises ou affections liés aux maladies professionnelles. Les médecins, pour la plupart, n'ont pas la moindre idée de ce que sont les maladies professionnelles et encore moins de leurs causes. Et malheureusement, peu de médecins demandent à un patient « Comment gagnes-tu ta vie? » lorsque celui-ci a des problèmes respiratoires. Beaucoup de gens sont sensibilisés et se préoccupent de divers problèmes respiratoires, mais trop peu de données concrètes et fiables peuvent étayer le lien entre l'exposition aux produits chimiques et les maladies des voies respiratoires.

Commentaires et recommandations : maladies des voies respiratoires

C.-B.	Autres intéressés	Les questions relatives à la meilleure façon de sensibiliser le plus grand nombre de gens et de financer de tels programmes ne doivent pas être confiées aux gouvernements, à cause de la bureaucratie que cela engendrerait.
-------	-------------------	---

Commentaires et recommandations : maladies professionnelles (en général)

Alb.	Employeurs	Le fait de rendre plus accessibles les formulaires d'hygiène professionnelle peut porter à croire que n'importe qui est en mesure d'interpréter les données qui y sont consignées — ce qui serait très dangereux et aurait des répercussions néfastes. Les expositions professionnelles ne sont pas identifiées dans la majorité des cas, bien que les réglementations en vigueur précisent que cette information est requise pour l'évaluation des risques, aspect que les employeurs ou les travailleurs ignorent ou ne comprennent généralement pas.
N.-É.	Employeurs	Je crois qu'il faudrait mettre l'accent sur l'éducation et la mise en application de programmes de santé professionnelle au sein de l'industrie et parmi les travailleurs. Le besoin d'harmoniser le mandat ou le rôle des différentes agences et organismes gouvernementaux concernés se fait de plus en plus criant si l'on veut éviter les retards et les conflits de réglementation.
Sask.	Gouvernements	Pour exercer des pressions en vue de l'obtention de ressources additionnelles pouvant être consacrées à la prévention des maladies professionnelles, nous devons d'abord abattre les barrières faisant obstacle à la reconnaissance et à la déclaration de toutes les maladies professionnelles.
Alb.	Travailleurs	Les grandes entreprises devraient faire connaître et publiciser davantage les risques qui ne sont pas nécessairement reconnus avant que leurs effets secondaires ne se manifestent (syndrome du canal carpien par exemple) ou que la victime ne soit plus en mesure d'effectuer son travail.
Ont.	Travailleurs	Les recommandations que j'ai classées sous la colonne « De même importance » sont aussi importantes, mais je voulais m'assurer que celles qui me semblent primordiales soient examinées en priorité.
Ont.	Travailleurs	La majorité des maladies sont d'origine professionnelle. Je ne suis pas en faveur de l'exécution d'études supplémentaires ou de la formation de nouveaux comités ou sous-comités. Nous avons suffisamment de preuves. Les discussions sont inutiles. Il est plus que temps de FAIRE quelque chose à ce sujet.
Ont.	Travailleurs	Si la recommandation 5 était traitée correctement, les mesures qui en découlent élimineraient un grand nombre de blessures et permettraient aux travailleurs d'améliorer grandement leur santé et leur sécurité au travail, et de ce fait le reste de leur vie.
Ont.	Travailleurs	Établir des cliniques communautaires sur les maladies professionnelles dans des collectivités ciblées en vue de recueillir les antécédents professionnels, d'évaluer les risques auxquels sont exposés les travailleurs et les autres membres de la collectivité en rapport avec des procédés et des industries spécifiques à risque élevé. Si les antécédents professionnels portent à croire qu'il y aurait lieu de présenter une demande d'indemnisation à la CSPAAAT, préparer les documents pertinents et les soumettre. Une telle démarche pourrait dans certains cas entraîner un examen de cette industrie ou de ce procédé par des hygiénistes en vue de mesurer leurs répercussions sur les travailleurs et l'ensemble de la collectivité.
Alb.	Autres intéressés	Je suis préoccupé par les recommandations proposant « d'exiger » quoi que ce soit des médecins ou de leur imposer de faire quelque chose. Il y a beaucoup d'autres moyens. Je me questionne aussi sur la pertinence de désigner un groupe professionnel, en l'occurrence les « hygiénistes professionnels », comme le seul en mesure de s'acquitter d'une tâche.
C.-B.	Autres intéressés	Je soumet les mêmes observations que dans la rubrique traitant des cancers. Nous en savons encore trop peu sur les causes des maladies professionnelles dans la société actuelle où se multiplient les expositions aux produits chimiques à

Commentaires et recommandations : maladies professionnelles (en général)

		faible dose et sur les effets synergiques des différentes combinaisons de produits chimiques.
Ont.	Autres intéressés	<p>Les renseignements relatifs aux emplois antérieurs apparaissant sur le certificat de décès devraient être codés et analysés. Une étude pilote devrait être effectuée pour garantir la qualité de l'information déjà compilée (mais non codée) par la majorité des provinces. Il faudrait aussi se pencher sur les données relatives aux éventuelles expositions en fonction des emplois occupés.</p> <p>Étudier les stratégies de remplacement pour la collecte et la codification, à l'échelle nationale, des renseignements relatifs aux emplois et à l'industrie. Évaluer la faisabilité et les coûts de diverses possibilités (p. ex. le recours aux sondages, aux dossiers du système de soins de santé, à un recensement et aux autres sources de données existantes).</p> <p>Explorer et financer l'utilisation des sources de données existantes dans les cas où les renseignements sur l'emploi et sur l'industrie sont habituellement accessibles, et pour lesquels l'échantillonnage est suffisamment important pour faire l'objet d'études sur les maladies professionnelles. Se servir de données déjà compilées dans des études pilotes reconnues ou pour des projets provinciaux ayant exigé la réalisation d'études sur les maladies professionnelles, en Colombie-Britannique par exemple, et ébaucher le système national recommandé à partir de ces modèles.</p> <p>Appuyer le financement à long terme des mesures favorisant la santé au travail et former des chercheurs, y compris des statisticiens, des membres du corps médical, des informaticiens, des avocats, des épidémiologistes et du personnel chargé de l'évaluation de l'exposition à des produits biologiques ou cancérigènes, en vue de faire des études sur les maladies professionnelles et d'utiliser les renseignements ainsi recueillis.</p>
Ont.	Autres intéressés	Il faut assurer une meilleure éducation sur les maladies professionnelles ainsi que la tenue d'un registre des maladies déclarées.
Qc	Autres intéressés	Effectuer une analyse en fonction des sexes des données recueillies sur les maladies professionnelles, et parfaire les connaissances de la communauté médicale et des groupes concernés relativement aux travailleuses de sexe féminin (les travailleuses en fait) et aux maladies professionnelles. Des éléments probants permettent d'avancer que les travailleuses ne sont pas rémunérées de façon adéquate parce que le niveau de difficulté de leurs tâches est sous-évalué par ceux qui déterminent les droits en matière de rémunération.

Annexe D : Quelques mots au sujet du CCHST

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est un organisme du gouvernement fédéral du Canada, établi à Hamilton, en Ontario, qui vise à éliminer toutes les maladies et les blessures liées au travail sur le territoire canadien.

Créé en 1978, le CCHST est une société du gouvernement fédéral qui rend des comptes au Parlement du Canada par l'entremise du ministre du Travail du Canada. Le Centre est géré par un conseil représentant les trois principaux groupes d'intervenants dans ce domaine : les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux), les employeurs et les travailleurs - une structure qui garantit l'impartialité du CCHST en matière de communication de l'information.

Notre mission

Notre mission consiste à servir de centre d'excellence pour le Canada en matière d'initiatives de prévention des maladies et des blessures liées au travail et de diffusion de l'information sur la santé et la sécurité au travail. Le CCHST veut promouvoir la santé et la sécurité au travail au Canada afin de :

- faciliter
 - la consultation et la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
 - la participation des travailleurs et des membres de la direction.
- Aider à l'élaboration et au soutien des politiques et des programmes.
- Jouer le rôle de centre national de renseignements dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Notre rôle

Au pays, le CCHST offre aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements et des conseils pertinents et impartiaux qui facilitent la prise de décisions judicieuses et favorisent les milieux de travail sains et sécuritaires. Le CCHST met à portée de la main une vaste gamme de renseignements sur la santé et la sécurité au travail dans un langage clair et adapté à tous les utilisateurs, tant le grand public que les professionnels du domaine.

À l'échelle internationale, le CCHST établit des partenariats et collabore avec des agences et des organismes canadiens et internationaux pour améliorer la qualité et la quantité des ressources et des programmes, ainsi que pour répandre l'usage des renseignements en matière de santé et de sécurité au travail dans les divers segments de la société.

Ce que nous offrons

Le CCHST s'acquitte de son mandat en matière de promotion de la santé et de la sécurité au travail, et encourage l'adoption d'attitudes et de méthodes qui permettront d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs au moyen d'une vaste gamme de produits et de services. Ces produits et services, conçus en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux du domaine de la santé et de la sécurité au travail, mettent l'accent sur la prévention des maladies, des blessures et des décès. Le CCHST met gratuitement à la disposition du public divers outils, comme les *Réponses SST*, le *Service des demandes de renseignements* transmettant une réponse individuelle à chaque demandeur, un bulletin de nouvelles électroniques, des *webinaires* et *cours en ligne* ainsi que des présentations destinées au public. Les services spécialisés, fournis sur une base de recouvrement des coûts, comprennent des cours d'apprentissage en ligne, des programmes de formation, des abonnements à des bases de données et diverses publications.

Pour tenir compte des besoins en constante évolution de nos utilisateurs, nous offrons bon nombre de nos produits en anglais et en français ainsi que sur différents supports (copie papier, CD-ROM, DVD, Internet).

Répandre le message

Au pays, le CCHST Au pays, le L'information et les connaissances sont de puissants outils pour renforcer les initiatives de prévention. C'est avec passion et détermination que le CCHST fournit aux travailleurs canadiens l'information dont ils ont besoin pour réduire les risques et les sources de danger au travail, de façon à ce que tous puissent profiter d'un milieu sain et sécuritaire!